

Orientations budgétaires pour 1998

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année avant le vote du budget primitif, la séance de janvier est consacrée au débat d'orientations budgétaires.

Ce débat est l'occasion privilégiée pour :

- d'une part faire le point de la situation,
- d'autre part afficher des intentions à la fois budgétaires et fiscales.

Le budget 1998 est une étape dans la réalisation du projet proposé aux Bisontins en 1995.

Il convient donc de dépasser l'horizon des 12 mois à venir et de s'inscrire dans une perspective à moyen terme, celle des années 2000 et suivantes.

I. La situation

La situation financière de la Ville de Besançon est celle de toutes les grandes villes : DIFFICILE.

Cette situation résulte de plusieurs facteurs bien connus :

- *des facteurs extérieurs*

. désengagement de l'Etat

. réglementations nouvelles

. augmentation des charges (contingent d'aide sociale : + 6 %)

. politiques nouvelles (Emplois Jeunes, contrats locaux de sécurité)

- *des facteurs internes*

. ouverture de nouveaux équipements

. baisse de nos recettes. Le secteur des transports au niveau national a vu ses recettes baisser de 2,5 %. Besançon s'inscrit dans cette tendance générale, les services tels que la piscine, la patinoire, les musées connaissent un essoufflement.

. la dotation globale de fonctionnement 1998 qui représente près de 19 % des ressources de fonctionnement de Besançon évoluera moins que l'inflation (0,7 %) d'où une légère perte de pouvoir d'achat.

Il convient également de prendre en compte les contraintes de demain :

. CNRACL : le débat sur les retraites est incontournable.

. emprunts : la situation aujourd'hui est bonne mais demain ? L'introduction de l'Euro aura-t-elle pour effet de faire monter les taux d'intérêts ? Soyons optimistes. La volonté des gouvernants d'appliquer les critères de Maastricht devrait avoir pour effet de maintenir les taux d'intérêt à un niveau moyen. Beaucoup d'experts pensent que les taux remonteront légèrement.

. les recettes : les recettes des usagers n'augmenteront quasiment pas tant que la relance tant attendue ne sera pas là.

II. Nos orientations pour 1998

II.1 - Le budget 1998 sera un budget de rigueur :

- . recherche d'économies
- . refus de la facilité (recours à l'emprunt limité. Le niveau sera proche de celui de 1997).

Les orientations en matière de fiscalité pour 1998 et les prochaines années sont définies :

. modération de la pression fiscale. Pour tenir compte des difficultés de nos concitoyens, l'augmentation des taux devrait être proche de l'inflation, ce qui a pour conséquence d'adapter nos dépenses à nos recettes et non le contraire. Ceci est un choix de la Municipalité pour les prochaines années. Cette fiscalité faible est une contrainte très lourde mais indispensable.

II.2 - Le budget 1998 est une étape dans la réalisation du projet 2001, projet qui comporte deux volets :

- . la vie quotidienne
- . la dimension de capitale régionale

* *La vie quotidienne*

- la citoyenneté (poursuite de la mise en place des conseils de quartier)
- la jeunesse (relais jeunesse, Emplois Jeunes)
- l'économie, tourisme, mise en oeuvre du Comité Local de Développement Economique
- la poursuite de la politique d'immobilier industriel
- l'ouverture de l'école Granvelle en janvier 1998
- l'ouverture de la piscine en septembre 1998 (28,5 MF)
- la voirie et les transports en commun (21 MF)
- l'entretien du patrimoine bâti (12 MF)
- la mise en place du comité local de sécurité
- le remplacement des aires de jeux (2 MF)
- l'extension du Cimetière de St-Claude (1,5 MF)
- la poursuite des aménagements extérieurs aux Orchamps (2,5 MF).

* *Ville centre et Capitale Régionale*

- l'aménagement du parc zoologique à la Citadelle (1^{ère} tranche) (2,5 MF)
- la réhabilitation du Palais Granvelle pour le Musée du Temps (5,6 MF)
- le démarrage de l'opération Marché - Beaux-Arts (15 MF)
- l'extension du parking des Remparts Dérasés (0,8 MF)
- le démarrage des travaux du PSI
- la poursuite des aménagements au camping municipal (1 MF)
- l'aménagement et l'extension du restaurant universitaire Canot (6,5 MF)
- le ravalement des façades des bâtiments Ville (3,3 MF)
- la mise en valeur de la Ville par le plan LUMIERE (1 MF)

- l'ouverture du carrefour de Micropolis (3,8 MF) et de l'échangeur Est (1,7 MF)
- la réhabilitation du Parc des Expositions et la construction de la salle multifonctionnelle (48 à 50 MF)
- les acquisitions foncières nécessaires au développement (3,8 MF)
- l'informatique de l'an 2000 (2,5 MF)
- les études pour le lancement des opérations d'aménagement (Pôle Santé, ...) (1,1 MF).

II. 3 - Au-delà de l'horizon 1998, l'accent sera mis jusqu'en 2001 sur :

- . le ravalement de façades : 1 MF chaque année
- . le futur secteur santé autour de l'Hôpital Jean Minjot : 3 MF
- . les voies de circulation : 1 à 2 MF
- . le Musée du Temps «Muséographie» : 11 MF
- . l'extension du parking des Remparts Dérasés : 18 millions chaque année (pendant 2 ans)
- . le passage à l'an 2000 et arrivée de l'Euro (8 millions sur 2 à 3 ans)
- . le remplacement des aires de jeux : 1,5 à 2 MF pendant plusieurs années
- . la poursuite des travaux du parc des expositions et de la salle multifonctionnelle
- . la poursuite de l'opération Marché pour environ 80 MF
- . la participation à la réalisation de l'UFR Médecine-Pharmacie pour environ 13 MF.

Ainsi, dans un contexte difficile pour les grandes villes, Besançon a fait le choix de la rigueur. Une rigueur qui n'interdit ni le dynamisme, ni le développement, les grands chantiers le montrent (Piscine, voie de contournement, Place du Marché, etc.).

Besançon investit à la fois pour répondre au mieux à l'attente de ses habitants et pour tenir son rang de capitale régionale.

Prévue par la loi du 6 février 1992, la séance du Conseil Municipal consacrée aux orientations budgétaires doit être organisée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, la séance du Conseil Municipal consacrée à l'examen du projet de budget pour 1998 étant prévue le 23 mars 1998.

Comme ce fut le cas pour la séance consacrée aux orientations budgétaires de 1997, divers documents d'informations financières tant récapitulatifs que prospectifs vous ont été adressés :

- données générales sur les équilibres financiers, sur les grandes catégories de recettes et dépenses des budgets antérieurs
- évolution de l'inflation
- évolution des concours de l'Etat et des autres collectivités locales
- données générales sur la fiscalité locale
- données générales sur le recours à l'emprunt et sur la dette de notre ville.

A ce stade de la réflexion budgétaire, alors que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux possibilités d'équilibre du budget de 1998, notamment en matière de dotations de l'Etat et de produit fiscal (la loi de finances pour 1998 a été votée récemment par le Parlement et l'évolution des bases de la fiscalité locale ne sera connue que début février), il va sans dire que nos débats devront davantage porter sur l'analyse des options proposées par la Municipalité et leur incidence sur les grandes masses budgétaires que sur un examen attentif de crédits nettement identifiés.

Les orientations dégagées au cours de cette séance du 19 janvier seront ensuite prises en compte pour l'élaboration du projet de budget détaillé, complété par l'ensemble des documents réglementaires, qui vous sera soumis le 23 mars prochain.

Rappel de quelques données générales relatives aux budgets primitifs précédents

Il n'est pas inutile, avant toute réflexion budgétaire, de se remettre en mémoire quelques ratios ou tendances relatifs aux budgets précédents.

Ces données chiffrées permettent en effet de mieux appréhender les grandes lignes de la démarche budgétaire retenue depuis quelques années.

L'ensemble des informations ci-dessous ont été recalculées en nomenclature M14 afin d'homogénéiser les éléments comparés.

Evolution du montant du budget général (budget principal et budgets annexes)

- + 3,8 % en 1993 par rapport à 1992
- + 3,2 % en 1994 par rapport à 1993 hors compétences transférées au District
- + 1,8 % en 1995 par rapport à 1994
- + 3,0 % en 1996 par rapport à 1995
- + 6,6 % en 1997 par rapport à 1996.

Evolution de l'inflation

- + 2,3 % en 1993
- + 1,7 % en 1994
- + 2,1 % en 1995
- + 1,5 % en 1996
- + 1,1 % estimée pour 1997
- + 1,3 % estimée pour 1998 (projet de Loi de Finances)

Part des dépenses d'investissement dans le budget général (dette comprise)

- 19,5 % en 1993
- 21,1 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 21,4 % en 1995
- 20,9 % en 1996
- 24,7 % en 1997.

Part des dépenses de fonctionnement dans le budget général

- 80,5 % en 1993
- 78,9 % en 1994 hors compétences transférées au District
- 78,6 % en 1995
- 79,1 % en 1996
- 75,3 % en 1997.

Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement du budget général

47,6 % en 1993
45,9 % en 1994 hors Sapeurs-Pompiers
45,6 % en 1995
45,8 % en 1996
45,9 % en 1997.

Montant des dépenses d'investissement du budget général couvertes par l'emprunt

108,2 MF en 1993 (98 MF pour le budget principal et 10,2 MF pour les budgets annexes)
108,9 MF en 1994 (98 MF pour le budget principal et 10,9 MF pour les budgets annexes)
91,6 MF en 1995 (90 MF pour le budget principal et 1,6 MF pour les budgets annexes)
90,5 MF en 1996 (80 MF pour le budget principal et 10,5 MF pour les budgets annexes)
88,1 MF en 1997 (80 MF pour le budget principal et 8,1 MF pour les budgets annexes).

Part des recettes provenant de la fiscalité locale

31,9 % du budget général ou 36 % du budget principal en 1992
32,4 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1993
32,0 % du budget général ou 36,2 % du budget principal en 1994 (hors compétences transférées au District)
32,6 % du budget général ou 36,8 % du budget principal en 1995
33,7 % du budget général ou 38,6 % du budget principal en 1996
33,6 % du budget général ou 38,4 % du budget principal en 1997.

Evolution des principales dotations de l'Etat en fonctionnement (montants notifiés : Dotation Forfaitaire, DSU, DGD)

197,2 MF en 1992 (soit + 3,3 %)
203,2 MF en 1993 (soit + 3,0 %)
204,2 MF en 1994 (soit + 0,5 %)
206,3 MF en 1995 (soit + 1,0 %)
214 MF en 1996 (soit + 3,7 %)
215,7 MF en 1997 (soit + 0,8 %).

LE BUDGET PRIMITIF DE 1998

J'ai précédemment indiqué que l'équilibre budgétaire des communes et principalement des plus grandes d'entre elles était de plus en plus difficile à réaliser, compte tenu des contraintes internes et externes ainsi que l'émergence de besoins nouveaux (Emplois jeunes, sécurité, ...).

Le contexte économique national et européen qui, il est vrai, contraint l'Etat à réduire ses dépenses, impose de ce fait à nos collectivités des choix stratégiques qu'il n'est pas toujours aisé de concilier avec les attentes nombreuses et variées de nos concitoyens. Il appartient à la Municipalité et au Conseil Municipal de faire des choix.

Notre collectivité, comme celles de taille démographique comparable, est confrontée depuis plusieurs années à une diminution régulière des dotations de l'Etat.

Cette décélération s'est reproduite en 1997 puisque la loi de finances pour 1997 a retenu pour la DGF une évolution de + 1,26 % (soit + 0,655 % pour la dotation forfaitaire perçue par la Ville de Besançon) alors que l'inflation prévisible pour 1996 était de 1,5 %.

Pour 1998, l'évolution de la DGF dotation forfaitaire sera comprise entre + 0,69 % et + 0,76 % pour une inflation 1997 estimée à + 1,1 %.

L'augmentation de 2 points du taux normal de TVA au 1/08/95 a généré une majoration récurrente des dépenses de près de 6 MF.

L'accumulation de ces différentiels négatifs, qui s'inscrivent dans le cadre de ce que l'Etat appelle un pacte de stabilité financière, pèse à présent lourdement sur l'équilibre budgétaire. Le pacte de stabilité prend fin au 31/12/98 ; il conviendra d'être vigilant lors de la concertation que l'Etat va engager avec les élus locaux. L'AMGVF suit ce dossier avec beaucoup d'attention.

Cette situation est en outre aggravée par une diminution sensible des ressources provenant des prestations offertes à nos concitoyens par les structures municipales ou para-municipales.

La crise de l'emploi et ses conséquences en matière de ressources, la courbe démographique, le recours à d'autres solutions moins onéreuses expliquent cette évolution également constatée dans la plupart des villes.

C'est ainsi que les transports en commun, les établissements pour enfants (crèches et haltes garderies, restaurants scolaires), la patinoire, les bibliothèques, pour ne citer que les cas les plus importants ont constaté une baisse de leur fréquentation ou dans certains cas une stagnation.

Si la diminution des recettes constitue un handicap important pour assurer l'indispensable équilibre budgétaire, une autre source de préoccupation réside dans l'aggravation non maîtrisée de certaines dépenses.

L'arrivée de l'Euro qui est une bonne chose pour les partisans de l'Europe est aussi une contrainte budgétaire. Il ne faut pas oublier non plus le passage à l'an 2000. Les spécialistes estiment que les budgets nécessaires pour être prêts à l'arrivée de l'Euro et le passage à l'an 2000 peuvent représenter un investissement de l'ordre de 1 % à 1,5 % du chiffre d'affaires des grosses sociétés. Nous prévoyons à Besançon une dizaine de millions pour cette opération, tous secteurs confondus.

Sur ce point, l'interrogation qui demeure depuis quelques années quant à l'évolution de la cotisation versée à la CNRA (Caisse de Retraite des Fonctionnaires Territoriaux), constitue une source évidente de préoccupation pour l'avenir. En 1998, a priori il ne se passera rien, par contre en 1999 il est vraisemblable que de nouvelles cotisations seront décidées.

Cette cotisation qui s'élève à environ 60 MF correspond à près de 15 % du produit fiscal perçu par notre commune.

Dans ce contexte de réduction progressive de nos ressources, tant internes qu'externes et d'alourdissement de nos charges, quelle stratégie financière peut-on envisager ?

Cette stratégie qui doit s'appliquer non pas seulement sur un exercice budgétaire mais sur l'ensemble du mandat municipal est fortement influencée par les objectifs que notre assemblée et son exécutif veulent se donner.

Trois objectifs principaux qui étaient déjà prioritaires en 1997 doivent orienter nos actions futures et les décisions qui en découleront :

1) Une action économique forte et concertée, tournée vers la création et le maintien de l'emploi.

2) Une action sociale adaptée aux circonstances économiques et démographiques, privilégiant la solidarité envers les individus et les familles les plus démunies.

3) Une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre ville et principalement dans les quartiers les plus défavorisés.

S'agissant de l'action économique et de la lutte pour l'emploi en 1998, deux axes forts de travail se poursuivent :

- le développement d'une cellule emploi au sein du service économique avec la création d'un emploi de catégorie A. Cette personne travaillera en collaboration avec la direction des Ressources Humaines sur le volet emploi jeunes. La Ville et le CCAS ont créé 30 emplois jeunes qui viennent s'ajouter aux 20 emplois ville créés en 1997. La Ville soutient aussi ses partenaires en participant à hauteur de 10 % du coût pour ses partenaires des emplois jeunes. Sur le bassin d'emploi de Besançon, toutes administrations, associations et collectivités confondues, c'est près de 500 emplois qui devraient voir le jour.

Globalement, c'est une somme de 2 millions qui est prévue au BP 1998.

- l'aide à l'immobilier d'entreprises est évidemment toujours d'actualité.

En 1998, la Société AKTEO devrait s'installer sur le Parc La Fayette.

La Ville, par ailleurs, rachètera des terrains à Casino pour y implanter des entreprises. Sur le PSI en 1998 devraient démarrer les travaux de l'IRDQ.

La Société Air Automation a un projet d'extension. La Société BUHLER/UAC a aussi un projet de ce type.

Le Comité Local de Développement et de Prospection récemment créé à l'initiative de la Ville facilite les synergies entre partenaires publics et privés (Région, Département, District, CCI, Chambre de Métiers, GIMM, IEN, Union Patronale, etc.).

Cette concertation renforcée donne, nous l'espérons, une image positive de Besançon vis-à-vis des entreprises.

Par ailleurs, la création récente, à l'initiative de la Ville d'un réseau de télécommunications à haut débit (le réseau LUMIERE) en partenariat avec le Département, le CHU, l'Université et plus récemment le Rectorat et le Ministère de la Défense, afin de relier nos différents sites publics, peut nous permettre d'espérer, en liaison avec la DATAR, d'attirer des entreprises intéressées par le télé-travail ou le télé-marketing que les possibilités techniques du réseau LUMIERE et notamment son accès au réseau INTERNET laissent entrevoir. Beaucoup de partenaires publics nous ont rejoints et d'autres nous rejoindront prochainement (Préfecture, District, Région, CCI). Le secteur privé souhaiterait être associé mais il faudra créer une structure juridique adaptée. Celle-ci devrait voir le jour en 1998.

Par ailleurs, je vous rappelle qu'au cours de la séance du Conseil Municipal du 24 juin 1996, une décision d'ordre économique a également été prise, consistant en la réduction de 50 % de la cotisation minimum pour les entreprises exerçant leur activité à temps partiel, mesure favorable au commerce, à l'artisanat et aux petites entreprises.

Enfin, la réflexion d'ores et déjà lancée par notre cellule Tourisme, pour la mise en place d'une structure de promotion des Congrès à Besançon, en liaison avec les hôteliers, les restaurateurs et l'Office du Tourisme, devrait constituer pour le tissu économique local, un apport non négligeable à court terme. «Besançon Congrès» a vu le jour en 1997. En 1998, ses actions de communication devraient attirer de nouveaux clients.

Pour ce qui concerne les actions d'accompagnement, nous nous efforçons depuis de nombreuses années, de maintenir un montant de dépenses d'équipement significatif (acquisitions et surtout travaux) afin que les entreprises locales et notamment les entreprises de travaux publics puissent maintenir les emplois dans ce secteur d'activités.

Le montant des dépenses d'équipement du budget général s'est élevé en 1997 à 166,9 MF contre 149,3 MF en 1996.

Pour 1998, ce montant sera de l'ordre de 195 MF, ce qui démontre les efforts de la Ville en matière d'investissement. Le Président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics l'avait souligné en 1997.

L'effort réalisé en ce domaine, favorable au tissu économique local, mérite d'être souligné car il est rendu possible grâce à un autofinancement important puisque le recours à l'emprunt s'était limité à 90,5 MF en 1996, 88,1 MF en 1997 et aux alentours de 85 MF en 1998.

S'agissant de l'emploi et notamment par son volet d'insertion sociale, il convient de rappeler les actions menées par les deux autres délégations dont les missions sont jugées prioritaires, sous forme d'aides financières à des structures associatives spécialisées en ce domaine.

Pour ce qui concerne la délégation Politique de la Ville :

* action menée par la Mission Locale en matière de formation professionnelle offerte aux jeunes gens sans qualification.

* action menée par la Régie des quartiers en matière de travaux d'accompagnement dans les quartiers.

Pour ce qui concerne la délégation Action Sociale - Solidarité - Famille - Insertion :

* action menée par l'association du PLIE que je préside, en collaboration étroite avec des entreprises de la place. Il est à noter l'implication forte du secteur privé dans ce dispositif.

S'agissant de l'action sociale et de l'indispensable solidarité envers les plus démunis, la concrétisation de notre volonté en ce domaine portera sur une dotation au CCAS (subvention d'équilibre pour les activités autres que celles -crèches et haltes garderies- gérées pour le compte de la Ville) plus importante en pourcentage que les enveloppes budgétaires allouées pour le fonctionnement des services municipaux.

En 1998, les actions significatives porteront sur la restructuration du CHAT et la création d'un accueil de jour. Le foyer pour personnes âgées des Lilas bénéficiera d'une rénovation lourde.

En outre, l'étude relative aux structures accueillant des jeunes enfants (crèches, haltes garderies, écoles maternelles) menée conjointement en 1996-1997 par la Ville et le CCAS, en partenariat avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF) et le renfort d'un cabinet spécialisé a permis non seulement de prendre en compte l'évolution des besoins en ce domaine mais également de renégocier le contrat enfance avec la CAF sur un volet non plus seulement quantitatif mais davantage qualitatif.

S'agissant enfin de l'action menée et à mener dans les quartiers et plus particulièrement dans les quartiers défavorisés, plusieurs pistes d'intervention sont d'ores et déjà tracées et seront confortées au cours de l'année 1998.

La première piste est financière. Elle consiste à doter la délégation Politique de la Ville de lignes budgétaires importantes, soit plus de 12 millions auxquels s'ajoutent les crédits de personnel (environ 7 millions).

La seconde piste est concrétisée par la mise en place de structures facilitant l'écoute et le dialogue avec les habitants des différents quartiers.

Quatre conseils de quartiers ont été mis en place en 1997. L'installation des trois derniers conseils de quartier sera terminée avant l'été 1998. Le renouvellement des six premiers conseils installés en 1996 débutera en 1998, comme cela avait été initialement prévu.

Ces nouvelles structures, qui doivent permettre une meilleure adéquation entre les interventions menées par les différentes délégations municipales dans ces quartiers et les attentes des habitants, ont déjà entraîné un renforcement des moyens en personnel mis à la disposition du service Politique de la Ville et devront être complétés au fur et à mesure des installations et du fonctionnement de ces conseils de quartiers.

La création relativement récente du Relais Jeunesse à Planoise entre également dans cette stratégie de meilleur contact et de plus grande écoute des populations concernées, en l'occurrence les jeunes, qui sont les plus touchés par le problème du chômage. En 1997, plus de 600 jeunes ont utilisé cette structure.

La diminution des ressources, jointe à l'augmentation des dépenses dans certains secteurs d'activités, ont rendu nécessaire la mise en oeuvre d'une stratégie financière durable.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement sera poursuivie. Cette contrainte, imposée par une rigueur de gestion constante, oblige nos services à une permanente remise en cause de leurs modes de fonctionnement et de recherche de plus grande efficacité puisque sont visés les effectifs et les crédits de fonctionnement.

L'attention accrue que nous portons aux interrogations de notre personnel est la conséquence logique de cette évolution de leur environnement professionnel.

Cet effort de rigueur demandé à nos services sera également sollicité de la part de nos partenaires avec lesquels nous sommes liés par contrat ou à qui nous versons des dotations financières notamment dans le secteur associatif.

Examinons à présent les grandes catégories de recettes et de dépenses ainsi que les orientations proposées en ces domaines.

L'EVOLUTION DES GRANDES CATEGORIES DE RECETTES

LA FISCALITE

Par délibération du 23 juin 1997, vous avez décidé d'instaurer l'exonération de taxe professionnelle dans les zones urbaines sensibles pour les créations et les extensions d'établissements.

Cette exonération de 100 %, a une portée de 5 ans. Elle est valable pour les deux opérations citées, pour l'ensemble du périmètre des deux ZUS de Besançon, la Cité Brulard et Palente-Orchamps.

Cette mesure ne donne pas à la commune droit à des compensations de l'Etat.

L'exonération de taxe professionnelle s'applique de droit et pour 5 ans dans les Zones de Redynamisation Urbaine. On dénombre trois ZRU à Besançon : les quartiers de Clairs-Soleils, Palente et Planoise. L'exonération donne droit à une compensation de l'Etat qui s'élevait en 1997 à 3,6 millions.

Les collectivités ont la possibilité de supprimer l'exonération par délibération. Le Conseil Municipal a fait le choix de la maintenir.

Ces deux mesures ont été instituées afin de favoriser l'implantation comme le maintien d'activité dans ces quartiers.

L'actualisation forfaitaire des bases étant annulée par l'inflation, l'augmentation réelle de la pression fiscale sur les ménages devrait être de l'ordre de 1 %.

La majoration modérée des taux des quatre taxes devrait maintenir la Ville à un niveau de classement satisfaisant.

*** Compensation pour exonération et allègements fiscaux**

Au titre des compensations versées par l'Etat pour exonération et allègements fiscaux, la situation se présente actuellement comme suit :

- **subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti** : la prévision 1997, soit 1,5 MF a été reconduite sur 1998.

- **compensation des allègements de taxe professionnelle** : la dotation de compensation, hors REI, est estimée à 27,7 MF (elle inclut la nouvelle compensation ZRU pour 3,4 MF) contre 29,1 MF en 1997.

- **la compensation REI** nous sera communiquée par les services fiscaux début février ; elle est aujourd'hui prévue à 5,1 MF.

- **allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation** : à défaut d'information, la prévision 1997, soit 14,9 MF, a été reconduite sur 1998. Elle sera ajustée en fonction des informations complémentaires qui nous seront communiquées.

- **fonds national de péréquation** : la prévision 1998 (2,7 MF) a été chiffrée en fonction des montants notifiés pour 1996 (3,1 MF) et 1997 (2,9 MF) qui enregistrent une baisse depuis plusieurs années.

* **Taxes diverses**

- **taxe additionnelle aux droits de mutation** : A ce stade de la préparation budgétaire, la prévision a été maintenue à son montant 1997 (7 MF).

- **produit des jeux du Casino** : La prévision passe à 9,4 MF contre 9,2 MF en 1997.

LES DOTATIONS DE L'ETAT

Celles-ci représentent essentiellement :

- *en investissement* : le FCTVA, le produit des amendes de police,

- *en fonctionnement* : la DGF, la DSU, les DGD et certaines subventions de fonctionnement.

Les dotations d'investissement

Le FCTVA, calculé sur les investissements de l'année n - 2, est estimé à 20 MF (15,5 MF en 1997, soit + 29 %).

Le produit des amendes de police n'étant pas encore connu pour 1997, le crédit 1997 a été reconduit en 1998, soit 4,4 MF.

Les dotations de fonctionnement

* La DGF 1998 n'évolue que de 1,38 % alors que l'indice prévisionnel d'actualisation prévu en Loi de Finances 1998 est de 2,4 %. Mais compte tenu :

- de la connaissance de l'indice d'actualisation définitif de 1996 (2,9 % au lieu de 3,55 % en loi de finances 1996),

- de la révision de l'indice prévisionnel 1997 (1,7 % au lieu de 1,95 %)

une régularisation négative est appliquée à la DGF 1998.

Ses deux composantes :

- la dotation forfaitaire évoluera entre 0,69 % et 0,76 % du taux d'évolution de la DGF, selon la décision que prendra le Comité des Finances Locales. Le montant 1998 est estimé à 199,5 MF.

- la DSU est prévue à 9,8 MF pour 1998 ; une évolution de + 2 % a été appliquée au montant encaissé en 1997.

* Les DGD qui concernent l'hygiène, les transports scolaires, les bibliothèques et l'urbanisme sont chiffrées à 7,7 MF.

* Les subventions de l'Etat pour le Conservatoire National de Région et l'Ecole Régionale des Beaux-Arts sont estimées respectivement à 2 MF et 1,1 MF.

LES PRODUITS DOMANIAUX ET D'EXPLOITATION

La «vente de produits, prestations de service», est évaluée à 73,2 MF tout comme en 1997. Malgré une évolution des tarifs comprise entre 0 et 2 %, le montant des recettes reste stable.

La prévision des «revenus des immeubles» (hors CCAS) est estimée à 5,4 MF (5,9 MF en 1997).

Le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passerait de 39 MF à 39,8 MF en 1998, soit une augmentation de 2 %.

Le produit du versement-transport est évalué à 60 MF comme en 1997.

LES EMPRUNTS

Le maintien de l'effort en faveur des investissements avait entraîné, au cours des exercices antérieurs, un recours plus important à l'emprunt.

S'agissant du budget principal, le plus important par son montant et pour l'incidence qu'il a sur la fiscalité locale, le montant de l'emprunt s'était élevé à près de 100 MF en 1992, 1993 et 1994.

Dès 1995, ce montant avait été limité à 90 MF. Cet effort de réduction de l'emprunt a été poursuivi en 1996 et 1997 avec un montant de 80 MF. Il sera maintenu en 1998 puisque environ 80 MF sont prévus pour ce dernier exercice, ce qui entraînera une augmentation sensible de notre autofinancement.

Pour les budgets annexes, le montant des emprunts sera en régression (5,3 MF contre 8,1 MF en 1997).

La détente sur les taux monétaires et obligataires s'est maintenue en 1997. Les taux sont restés faibles au regard des niveaux observés sur la période 1990-1995.

Malgré des prêts contractés à des taux intéressants (compris entre 4,33 % pour les prêts à 5 ans et 5 % pour les prêts à 14 ans), il n'en reste pas moins vrai que les taux réels d'intérêts des prêts long terme restent élevés (environ 3,5 %), si on tient compte de l'écart entre le taux d'intérêt et l'inflation.

Ce constat justifie que le montant de l'emprunt, permettant la réalisation de nos investissements, soit maintenu à un niveau très raisonnable.

L'EVOLUTION DES GRANDES CATEGORIES DE DEPENSES

L'ANNUITE DE DETTE

L'annuité de dette du budget général diminue de 1,4 MF par rapport à la prévision 1997. Pour le budget principal, l'annuité de dette diminue (- 1 MF soit - 0,6 %), tout comme celle des budgets annexes (- 0,4 MF soit - 1,8 %).

La gestion active de la dette conjuguée à une importante baisse des taux d'emprunts, nous permet d'afficher pour l'année 1997 un taux moyen pondéré sur l'ensemble de notre encours de 5,80 % contre 6,93 % prévu l'an dernier à cette même époque.

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Budget Principal

L'effort pour l'entretien de notre patrimoine sera maintenu puisque les tranches annuelles seront de l'ordre de 53 MF, montant quasiment identique à celui de 1997.

Globalement avec 127 MF d'investissement, la Ville contribue au développement des entreprises régionales. Les principaux investissements ont été mentionnés en début de document.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, on peut mentionner :

Pour le budget des Eaux :

- . Travaux sur réseaux : 13 MF
- . Acquisition de matériels et d'équipements : 3 MF
- . Voie des Montboucons rocade Nord- Ouest : 3 MF
- . Construction de locaux des services des Eaux et de l'Assainissement au CTM : 4,5 MF.

Pour le budget de l'Assainissement, citons :

- . Collecteur Nord-Ouest pour réalisation de la voie de desserte et de contournement : 18 MF
- . Station d'épuration - travaux neufs : 6,8 MF
- . Réseau d'assainissement : 7,7 MF
- . Inondation / dépollution temps de pluie : 6 MF
- . Acquisition de matériels et d'équipements : environ 1,9 MF

LES DEPENSES DE PERSONNEL

Un effort limité mais régulier de réduction des effectifs a été appliqué depuis plusieurs années.

Pour 1998, la Ville s'est engagée dans le dispositif emplois-jeunes (délibération du Conseil Municipal du 3 novembre 1997). Parallèlement, l'objectif est d'équilibrer globalement les effectifs à leur niveau actuel en intégrant les recrutements supplémentaires liés essentiellement à l'ouverture de la piscine La Fayette (17 équivalents temps complet pour ce seul équipement). Cet objectif bien entendu sera tenu si les données générales (négociations salariales de la Fonction Publique, CNRACL) (La loi de financement de la Sécurité Sociale a autorisé la CNRACL à emprunter 2,5 milliards de francs qu'il faudra rembourser soit fin 1998, soit en 1999.) ne connaissent pas de profonds bouleversements.

Sans prise en compte des charges nouvelles que constituent le dispositif emplois-jeunes et le transfert de l'habillement, l'augmentation du BP 1998 par rapport au BP 1997 est de 2,5 % environ (2,63 % pour les seules dépenses, 2,33 % si l'on prend en compte les dépenses et les recettes).

Ainsi pour la cinquième année consécutive, cette hausse est notablement inférieure à celle de la moyenne des villes, notamment de notre strate démographique.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Compte tenu des difficultés de toutes les grandes villes, les dépenses de fonctionnement courant des services, à quelques exceptions près, évolueront faiblement.

LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Le même effort de rigueur est demandé à nos partenaires. La réflexion lancée en 1997 sur les indexations devra être poursuivie en 1998. Nous devons tous avoir le souci d'économies dans une période où nos concitoyens rencontrent des difficultés.

CONCLUSION

Les orientations qui vous sont proposées et qui prennent en compte un tassement significatif de nos ressources conjugué avec une faible évolution de l'inflation vont entraîner fort logiquement une augmentation modérée du budget principal de 1998.

Deux secteurs voient malgré tout leurs crédits augmenter :

- l'action sociale
- l'investissement qui constitue un soutien à l'économie.

L'évolution du budget principal pour 1998 devrait être comprise entre 2 % et 3 %.

Entre 1996 et 1997, elle était de 6,8 %, résultant d'une évolution significative des dépenses d'investissements.

Pour ce qui concerne les budgets annexes, leur augmentation devrait être de l'ordre de 20 %. Les budgets annexes bénéficient de recettes exceptionnelles en 1998 du fait de la double facturation des rôles eaux et assainissement conformément à la nouvelle réglementation, ce qui permet de prévoir un volume d'investissements important (70 MF pour l'eau et l'assainissement en 1998 contre 44 MF en 1997).

«**M. LE MAIRE** : Jacques VUILLEMIN est chargé de vous expliquer ce dossier. Au préalable, il va vous commenter un certain nombre de fiches sur une étude fiscale réalisée par le Crédit Local de France.

M. VUILLEMIN : Vous avez trouvé sur vos tables un document intitulé : éléments de comparaison de gestion financière établi par le Crédit Local de France. Cette étude porte sur la période 1993-1996 et concerne 14 villes dont la population est comparable à celle de Besançon. Je précise d'emblée que ces villes ont été choisies par le Crédit Local de France et non pas par la Ville de Besançon. Nous avons simplement souhaité la présence de la Ville de Dijon dans la mesure où cette ville est proche de la nôtre géographiquement et que des comparaisons fréquentes sont effectuées avec elle.

La première diapositive concerne l'évolution des dépenses de gestion entre 1993 et 1996. Sur la base 100 en 1993, on observe que les dépenses de gestion du panel ont évolué de + 14,73 %, celles de Besançon de + 5,75 %. On peut donc conclure à une bonne maîtrise des dépenses de gestion à Besançon.

La deuxième diapositive concerne l'évolution des frais de personnel. On observe, toujours sur une base 100 en 1993, que la Ville de Besançon a pratiquement une stagnation de l'évolution des frais de personnel alors que pour le panel elle augmente de l'ordre de plus de 14 %. On observe une petite descente au niveau de 1994 qui correspond à la création du District et au transfert des personnels notamment des pompiers à cette structure mais cela ne représente pas grand chose. On peut en conclure que l'évolution des frais de personnel est parfaitement maîtrisée depuis 1993.

La troisième diapositive est très intéressante. Elle concerne l'évolution des intérêts de la dette en francs par habitant. On peut observer qu'en 1993 Besançon se trouvait au-dessus du panel, environ 650 F par habitant et trois années plus tard donc en 1996 elle se situe très en-dessous du panel, légèrement au-dessus de 400. On en conclut que la Ville de Besançon s'est désendettée. Ce désendettement est favorisé bien évidemment par une baisse des taux, tout le monde peut en profiter mais je dirais aussi par la politique de gestion active de la dette que nous menons depuis plusieurs années.

La quatrième diapositive concerne les dépenses d'équipement brutes moyennes en francs par habitant. Les dépenses brutes, cela veut dire les dépenses faites par la Ville et pour la Ville, autrement dit on enlève tout ce qu'on appelle dorénavant en M14 les subventions d'équipement qui vont à d'autres collectivités, à l'Université, etc. On peut observer que Besançon est légèrement au-dessus de la moyenne du panel, six villes sont au-dessus et huit villes sont en-dessous. C'est important de rapprocher cette information de la précédente et d'une diapositive qui suivra. Cela veut dire que malgré une baisse du recours à l'emprunt, Besançon a conservé un niveau de dépenses d'équipement tout à fait convenable.

La cinquième diapositive, c'est un nuage de points. Deux informations sont apportées par cette diapositive, en horizontal c'est l'emprunt moyen en francs par habitant et en vertical les dépenses d'équipement en francs par habitant. Toutes les villes qui sont à droite de Besançon ont emprunté plus, celles qui sont au-dessus ont fait plus de dépenses d'équipement. 7 villes ont emprunté plus et 6 ont dépensé plus en équipement. Ce qu'on peut observer, c'est que Besançon a emprunté et a dépensé en équipements un peu plus que la moyenne du panel.

La sixième diapositive est très intéressante aussi. On peut la rapprocher d'une diapositive précédente, c'est la capacité de désendettement entre 1993 et 1996, donc le ratio entre la dette et l'épargne. Si on demandait à la Ville de Besançon de rembourser tout son encours de dette, on peut grâce à cette information savoir combien d'années il lui faudrait dans la mesure bien sûr où on ne contracte pas d'emprunts supplémentaires. En 1996, Besançon était légèrement au-dessus du panel, 8 ans pour 7,5 ans pour le panel, trois ans plus tard Besançon est à 6 ans et le panel à 9 ans. Donc cela confirme les informations précédentes sur le désendettement de la Ville de Besançon.

La septième diapositive confirme cette information sur l'évolution de la capacité de désendettement. On s'aperçoit que sur la base 100 en 1993, Besançon trois ans plus tard en 1996 se situe à 80 et le panel à 120.

La huitième diapositive concerne l'évolution de l'épargne entre 1993 et 1996 en francs par habitant plus les résidences secondaires. Du haut vers le bas on observe l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne disponible. L'information qui me paraît la plus intéressante à retenir, c'est celle qui concerne l'épargne disponible. On observe qu'en 1993 Besançon disposait d'une épargne disponible, c'est-à-dire d'une capacité d'autofinancement -c'est très intéressant puisque cela permet d'abonder les crédits d'investissement- de 40 MF, en 1996 elle était de 51 MF. C'est le résultat de toute la politique d'économie que l'on mène depuis un certain nombre d'années, il est normal tout de même que ça donne quelques résultats.

La neuvième diapositive comporte deux informations : l'emprunt moyen en francs par habitant, toujours la même période et les impôts directs moyens en francs par habitant avec les résidences secondaires. 7 villes ont réalisé moins d'emprunts que Besançon et 7 villes en ont réalisé plus, 7 villes ont prélevé plus de fiscalité que Besançon, 6 villes moins et 1 autant. Donc là on se situe tout à fait dans la moyenne du panel des 14 villes.

Les quatre diapositives qui vont suivre concernent la fiscalité. La première concerne la taxe d'habitation, villes plus groupements j'insiste bien : en 1997 c'était 20,12. 9 communes ont moins de base de taxe d'habitation que Besançon, 3 communes en ont plus et 2 ont les mêmes bases. Les bases de taxe d'habitation à Besançon en 1997, en moyenne c'est 6 164 F alors que la moyenne du panel est 5 593 F, donc il y a une base supérieure à Besançon. S'agissant des taux, 1 seule commune a des taux supérieurs à Besançon, 2 sont au même niveau et 11 ont des taux inférieurs à Besançon, cela confirme les informations que nous connaissons.

La seconde diapositive concerne le foncier bâti. S'agissant de la Ville de Besançon, Ville plus District, le taux était en 1997 de 21,8 et la moyenne du panel de 22,8 donc la moyenne est supérieure. En ce qui concerne les bases, 8 communes ont des bases supérieures, 6 des bases inférieures, les taux : 6 communes ont des taux supérieurs et 8 des taux inférieurs, donc là Besançon se situe à peu près dans la moyenne du panel.

La troisième diapositive traite la taxe professionnelle (on ne présentera pas le foncier non bâti parce qu'à Besançon, vous le savez, c'est tout à fait marginal). A Besançon les bases s'élèvent à 10 264 F par habitant, c'est la moyenne et le panel à 11 701 F. On a donc des bases légèrement inférieures en taxe professionnelle. Les taux : Besançon plus District 16,07, le panel 15,93, donc sensiblement au même niveau. 7 communes ont des bases supérieures à Besançon, 7 des bases inférieures, 5 ont des taux supérieurs à Besançon et 9 des taux inférieurs.

La quatrième diapositive permet de prendre conscience de ce qu'on appelle l'effet taux et l'effet bases du produit des quatre taxes. L'effet taux consiste à mesurer l'évolution du produit fiscal à bases fiscales inchangées. L'effet bases permet de mesurer l'évolution du produit fiscal à taux inchangé. Que peut-on observer ? En 1994, c'est une information intéressante que l'on connaît mais c'est bon de le voir comme ça, rappelez-vous pour respecter l'engagement pris de limiter la pression fiscale à l'inflation, dans la mesure où l'évolution des bases avait donné une évolution supérieure à l'inflation, la Ville de Besançon avait décidé de diminuer ses taux. On a encore un petit peu baissé les taux vous le voyez l'année suivante, en 1995, en revanche les deux années suivantes : 1996 - 1997 on avait voté un taux de 3 % et en 1997 l'augmentation dont on a parlé ici de 4,8 %, cela apparaît très clairement et les bases avaient diminué.

Sauf erreur de ma part, ces indications ne prennent pas en compte les politiques d'abattement de bases. Il faut se rappeler qu'en 1997, on a voté un abattement général à la base qui a pour conséquence de diminuer la base de taxe d'habitation et on a pris également des mesures d'exonération de taxe professionnelle pour les entreprises situées en ZRU et en ZUS, ce qui diminue aussi les bases de taxe d'habitation, ce qui explique que les bases diminuent en 1997 par rapport à 1996. Voyez que la strate a suivi des évolutions un peu différentes, mais ce qu'il est intéressant de noter, c'est que malgré des évolutions différentes année après année, on observe un résultat pratiquement identique et pour Besançon et pour la moyenne du panel, à savoir l'évolution des taux, + 1,1 % pour les deux et l'évolution des bases, + 3,6 % pour Besançon et + 3,7 % pour le panel.

M. LE MAIRE : Ce sont des chiffres qui nous ont été donnés par le Crédit Local de France. Avez-vous des commentaires à faire ?

M. PINARD : Simplement, je souhaite qu'il y ait un effort de pédagogie à l'égard aussi de nos concitoyens. Je pense même que si on faisait une petite colle écrite, excusez mon réflexe professionnel, «donnez la différence entre l'épargne brute et l'épargne disponible», je ne sais pas ce que donneraient les copies a fortiori dans l'opinion publique.

Le seul reproche que je ferais, c'est que la comparaison des bases de taxe d'habitation n'a aucun sens puisque l'estimation des bases de taxe d'habitation ne dépend pas d'un critère national comme pour la taxe professionnelle, mais des errements comme on dit. Je rappellerai par exemple que la moyenne des valeurs locatives de Nancray est la moitié de celle de Saône alors qu'à l'évidence le parc d'habitat de Saône n'est pas meilleur tant s'en faut que celui de Nancray. Et on pourrait multiplier les exemples à cette fin. Dans le Doubs, vous avez des valeurs locatives moyennes qui vont de 2 200 F dans une commune proche de Baume-les-Dames jusqu'à 22 000 F, de 1 à 10 cela ne reflète en aucun cas la réalité, Vercel battant tous les records des valeurs locatives en raison d'errements qui n'ont rien à voir avec une période récente.

M. VUILLEMIN : Simplement deux mots pour rebondir sur ce que vient de dire Joseph. Le but n'est pas de jouer les financiers ou les techniciens, mais de faire comprendre des choses simples. Il y aura peut-être un effort d'explications à faire pour un autre public. Il y a au moins trois choses qu'on peut retenir, c'est que la maîtrise des dépenses de fonctionnement à la Ville est assurée, cela me paraît clair, que la Ville se désendette et que sa capacité d'autofinancement est très satisfaisante. Ce sont des choses qui sont intéressantes quand on parle des orientations budgétaires et quand on prépare le budget.

On en vient maintenant aux orientations budgétaires 1998. Chacun a pu étudier le document qui lui a été transmis. Nos orientations budgétaires pour 1998 s'inscrivent comme les précédentes dans la perspective du projet présenté aux Bisontins en 1995. Définir des orientations, c'est d'abord prendre en compte les contraintes, les charges nouvelles qui pèsent sur le budget. C'est ensuite afficher des intentions budgétaires et fiscales. Quelle fiscalité pour 1998, quel sera en 1998 le montant de l'emprunt ? C'est enfin fixer les objectifs d'évolution de nos dépenses de fonctionnement et d'investissement en fonction des priorités de notre action.

Quelles sont les contraintes et les charges nouvelles ? La première contrainte, j'en ai déjà suffisamment parlé au cours des exercices précédents, c'est ce fameux pacte de stabilité financière entre l'Etat et les collectivités. La loi de finances pour 1998 s'inscrit dans un contexte général de maîtrise des dépenses publiques et de volonté de contenir l'ensemble des déficits des administrations publiques aux alentours de 3 % du PIB. Pour les collectivités, ces orientations se traduisent par l'application pour la dernière année, puisqu'il avait été initié en 1996 pour les années 1996-1997- 1998, du pacte de stabilité initié par la loi de finances 1996. Depuis 1996 vous le savez, certains concours de l'Etat sont regroupés au sein d'une enveloppe dont l'évolution est égale à l'évolution prévisible des prix hors tabac. Au cours des exercices précédents, j'ai critiqué comme de nombreux élus, ce dispositif qui masque en réalité un désengagement de l'Etat et singulièrement en direction des communes. Je n'ai pas changé d'avis et je ne dirai donc pas aujourd'hui qu'il présente toutes les vertus. Je rappellerai, 1996 suppression de la DGE pour les communes de plus de 20 000 habitants, la DGE c'était 3 400 000 F en 1993 et à peu près autant en 1994. En 1998, la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement aux communes évoluera entre 0,6 et 0,7 %, elle se situera aux environs de 199,5 MF cette année, c'est-à-dire une progression de l'ordre de 1 MF, ce qui paraît injuste quand on voit tout ce qu'on demande aux grandes villes, quand on sait que c'est toujours aux grandes villes que l'on demande davantage. Le pacte de stabilité prend fin le 31 décembre prochain, il conviendra d'être vigilant lors de la concertation qui s'engagera entre les élus locaux et l'Etat.

Dans nos contraintes, je distinguerai celles qui nous sont imposées de celles qui résultent de nos propres choix. En premier lieu, je reparlerai du contingent d'aide sociale ; cette dépense obligatoire pour les communes pèse de plus en plus lourdement sur les budgets des grandes villes. L'exemple de Besançon est de ce point de vue éloquent : en 1988, c'était 11 MF, en 1990 : 15, en 1994 : 23, en 1996 : 26. Autrement dit, l'évolution cumulée sur la période 1988-1996 est de 126 %. Toutes les études montrent que les critères qui déterminent la participation des communes sont injustes puisqu'ils accentuent la pression de ces dépenses dans les zones urbaines où sont concentrées les difficultés sociales. Les Maires des Grandes Villes ont fait des propositions pour corriger cette situation, j'espère qu'ils seront enfin entendus.

Autre contrainte qui s'impose à nous, c'est celle qui résulte de l'application de nouvelles normes de sécurité. Je pense bien évidemment tout d'abord aux nouvelles normes de sécurité des aires de jeux (écoles, jardins publics, etc.), ce sont nous dit-on des normes européennes. Globalement pour Besançon, c'est une dépense supplémentaire de 11 MF, je dis bien 11 MF, qui sera nécessaire pour remplacer les jeux. C'est considérable et bien évidemment nous serons contraints de remplacer les jeux par tranche. Un crédit avait déjà été affecté l'an dernier à cette opération, des crédits seront encore affectés cette année, de l'ordre de 2 MF, mais là nous sommes au stade des orientations donc je ne donnerai pas trop de chiffres. Là encore, ce sont les communes qui supportent seules les conséquences financières d'une nouvelle réglementation qu'on leur impose d'en haut. Au-delà de l'aspect financier, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de faire progresser l'idée de l'Europe.

Les charges qui résultent de nos choix : j'évoquerai tout d'abord le plan emploi pour les jeunes. Ce dispositif a déjà été présenté lors d'un Conseil Municipal précédent, je pourrai, si vous le souhaitez, faire le point du dispositif tout à l'heure dans le débat. Vous savez donc que 2 MF sont inscrits au budget 1998 pour la mise en oeuvre de ce plan et je crois pouvoir annoncer que le contrat de Ville Etat devrait être signé le 3 février prochain.

La piscine, c'est un investissement de l'ordre de 70 MF que la Ville supporte pratiquement seule. Au titre de l'année 1998, c'est encore 28,5 MF qu'il faudra inscrire au budget pour terminer la réalisation de cet équipement. Je ne rappelle pas cela pour polémiquer mais pour soulever un problème de fond, c'est le problème des charges de centralité et plus généralement du rôle des villes-centres dans l'aménagement du territoire. L'Association des Maires des Grandes Villes de France parle de charges cachées pour les grandes villes. Elles sont peut-être cachées parce qu'on n'en parle pas ou peu mais elles sont bien réelles. Il n'est pas normal qu'une ville-centre qui fait l'effort financier pour construire et faire fonctionner un équipement qui sera utilisé à l'échelle de l'agglomération, voire au-delà, supporte seule les charges liées à cette réalisation. Le rôle joué par les villes-centres dans l'aménagement du territoire doit être mieux reconnu par l'Etat et par les autres collectivités. Ces charges invisibles, mais ô combien réelles ! devraient être intégrées aux critères d'attribution des concours financiers de l'Etat.

Définir des orientations budgétaires, c'est aussi préparer l'avenir. L'avenir, à très court terme, l'année prochaine par exemple, ça pourrait être une nouvelle augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL. Nous avons à ce titre supporté une dépense supplémentaire de l'ordre de 8,5 MF en 1995. Si cette dépense vient en 1999, il nous faudra bien évidemment essayer d'anticiper cette dépense supplémentaire de manière à ce qu'elle soit absorbée le mieux possible par le budget.

Demain, c'est aussi l'Euro, 2002 etc. ça va venir vite. Il faut s'y préparer, il faudra adapter la comptabilité, l'informatique, les tarifs. Je tiens à préciser ici que Besançon a été retenue comme ville pilote avec Sarlat je crois, une ville de Dordogne, donc il y a une ville de plus de 100 000 habitants et une ville plus petite, pour réfléchir à tous les problèmes posés par la mise en place de l'Euro au niveau d'une collectivité. Dès l'année prochaine, en 1999, nous essaierons de présenter un budget qui sera à la fois en francs et en Euros.

L'avenir c'est aussi le passage à l'an 2000 qui va poser des problèmes à notre informatique. Il faudra remplacer 200 terminaux par 200 ordinateurs aptes à recevoir de nouveaux logiciels. C'est une dépense de 6 à 7 MF avant l'an 2000 qui devra être supportée par les budgets 1998 et 1999. Pour relever ces défis, il faut bien évidemment anticiper les dépenses à venir et là j'anticipe déjà un petit peu sur ce que je dirai tout à l'heure sur les caractéristiques du budget, mais d'emblée je vous rappelle que les économies d'aujourd'hui sont nos marges de demain.

Cet exposé des contraintes, des charges peut paraître long voire inutile. Je crois au contraire qu'il est nécessaire car on ne définit pas des orientations budgétaires dans l'absolu, il faut prendre en compte les charges d'aujourd'hui et si possible anticiper celles de demain.

Quelle fiscalité et quel emprunt ? J'ai évoqué tout à l'heure les concours de l'Etat, le pacte de stabilité, au mieux une stagnation voire une diminution des concours de l'Etat. Nos propres recettes diminuent, je vous renvoie à l'un des tableaux du document, nos recettes étaient 100 MF en 1995, c'était 91 MF en 1996, c'est la crise économique, c'est tout ce que vous voulez, les gens vont moins dans les établissements, etc. C'est une chose à laquelle nous allons faire face. En disant cela, perte de nos recettes, stagnation ou diminution des crédits d'Etat, se pose au fond ce que le Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France avait qualifié, c'était en 1996, de choix impossible où au fond on disait que les villes étaient confrontées à un choix impossible : ou bien c'est la stagnation ou bien si elles veulent continuer d'investir, de se développer, c'est l'appel à la fiscalité ou à l'emprunt. D'où la question quelle fiscalité et quel emprunt ?

Poser cette question, c'est évoquer les deux voies possibles, la fiscalité et l'emprunt. Je dirais que c'est facile d'équilibrer un budget, on met un peu plus d'impôts, on emprunte un peu plus et le tour est joué. A cette voie de la facilité, nous préférons la voie de l'effort c'est-à-dire celle qui consiste à rechercher des économies, la voie de la rigueur.

J'en viens à la fiscalité. Un tableau donne l'évolution de la pression fiscale au cours des 5 dernières années. Les pourcentages indiqués tiennent compte de l'actualisation votée en loi de finances. On a beaucoup parlé l'an dernier de l'augmentation de 4,8 % de nos taux. Je veux simplement rappeler qu'en 1997, on l'a encore vu tout à l'heure avec l'étude du Crédit Local de France, Besançon a fait ce que tous les autres ont fait en 1996. En 1996, la pression fiscale à Besançon hors loi de finances avait augmenté d'environ 3 %, les autres communes de l'ordre de 5 % et donc il y a eu un rattrapage si l'on veut en 1997.

Je voudrais rappeler aussi les décisions récentes prises par notre assemblée pour limiter la pression fiscale : augmentation de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation l'an dernier qui est passé de 5 à 10 %, exonération de taxe professionnelle pour les entreprises en ZRU qui était décidée l'an dernier, il faut quand même savoir que ça représente 24 MF de bases, ce n'est pas rien, exonération de taxe professionnelle dans les zones urbaines sensibles pour les créations ou les extensions d'établissements que nous avons décidée au mois de juin 1997. Il faut savoir que pour cette mesure-là, il n'y a pas de compensation de l'Etat. Pour 1998 et les années suivantes, nous faisons le choix d'une fiscalité modérée qui sera de l'ordre de 1 % hors loi de finances.

En ce qui concerne l'emprunt, vous avez pu noter que depuis 1995, le recours à l'emprunt a été réduit. Il était encore de 90 MF en 1995, de 80 MF en 1996 et en 1997. Le recours limité à l'emprunt ne s'est pas traduit par une réduction du programme de travaux. Sans remonter très loin, sur une période récente, de grands travaux ont été réalisés, pour mémoire le tunnel sous la Citadelle qui représente un investissement de 100 MF, la piscine que nous terminons cette année, l'école Granvelle qui a ouvert ses portes il y a 15 jours, le carrefour de Micropolis, l'échangeur de Marchaux, etc. Cette liste bien évidemment n'est pas exhaustive.

Autre élément à prendre en compte, le niveau d'autofinancement important dont bénéficie la Ville de Besançon. Cette capacité d'autofinancement permet d'abonder les crédits d'investissement et donc de recourir moins à l'emprunt. Je rappelle deux chiffres : 40 MF en 1993, 51 MF en 1996.

Dans ces conditions, faut-il emprunter davantage alors que la situation semble favorable ? Nous pensons qu'un niveau d'emprunt sensiblement égal à celui de 1997 qui était de l'ordre de 80 MF, sera suffisant pour réaliser le programme de travaux en 1998. En 1998 nous terminons la piscine, c'est encore 28,5 MF je l'ai dit tout à l'heure, nous démarrons le projet CHORUS place du Marché, le Musée du Temps et d'autres opérations, le détail est dans les documents transmis. Nous souhaitons également maintenir l'effort au niveau des tranches annuelles, c'est-à-dire l'entretien de notre patrimoine, la vie collective, la vie quotidienne de nos services, etc.

Un mot sur la dette pour affirmer une nouvelle fois que l'endettement de la Ville est tout à fait raisonnable. Je vous renvoie aux tableaux qui figurent dans votre document. De plus, les documents présentés en introduction me paraissent de ce point de vue tout à fait convaincants.

En conclusion, les orientations que nous vous proposons sont celles d'un budget de rigueur qui se caractérise, je l'ai dit, par le refus de la facilité donc pas de recours important à la fiscalité ni à l'emprunt, par la recherche d'économies parce que les économies d'aujourd'hui encore une fois c'est nos marges de demain ; une rigueur qui, pour être acceptée doit être partagée, y compris par nos partenaires. Je me refuse d'avoir deux discours, un discours de rigueur à usage interne et un discours plus laxiste à l'extérieur. Ce ne serait ni sérieux ni responsable. Les orientations que nous vous présentons sont celles d'un budget qui permettra de maintenir le cap de notre politique sociale et de la politique que nous conduisons dans les quartiers, elles sont aussi celles d'un budget qui permettra de conforter encore la dimension de capitale régionale. J'ai évoqué CHORUS, on va parler de la Citadelle tout à l'heure, le parc des expositions, j'ai évoqué l'Euro, on a déjà parlé du réseau LUMIERE, le plan lumière, l'illumination de nos bâtiments qui sera poursuivie en 1998. Tout cela et d'autres actions concourent au rayonnement de notre capitale régionale.

Un budget enfin qui permet de répondre aux grands défis de l'heure, c'est-à-dire l'activité économique et l'emploi, grâce à des mesures fiscales, je les ai rappelées tout à l'heure, grâce à la mise en oeuvre du plan emploi des jeunes, le développement du Parc Scientifique et Industriel et enfin par un programme d'investissement qui sera au moins égal à celui de 1997, c'était je le rappelle 127 MF, ce sera peut-être 130 MF cette année, programme d'investissement qui permettra de soutenir l'activité économique des entreprises et donc de soutenir l'emploi. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : C'est nous qui te remercions pour tous ces renseignements bien précis, utiles, intéressants pour tous.

M. DUVERGET : Tout d'abord merci pour les précisions statistiques dans la durée, la présentation qui a été faite tout à l'heure, je crois que c'est important que nous ayons cela comme élément de référence mais je m'interrogeais sur les courbes. Je me disais que la situation devait être difficile en 1993 et à ce moment-là la Municipalité en place n'avait pas l'air d'être alarmiste. Cela s'est amélioré depuis, tant mieux.

Au sujet de ces orientations budgétaires, je suis frappé...

M. LE MAIRE : Je m'excuse de vous interrompre, Monsieur DUVERGET mais c'est simplement parce qu'on est parti d'une base 100 en 1993. On vous renverra ce qu'avait fait le Crédit Local de France il y a quelques années sur la période précédente qui est un petit peu semblable. C'est une mauvaise analyse que vous faites là.

M. DUVERGET : ...par le vocabulaire utilisé, c'est peut-être mon ami Pascal BONNET qui pourrait l'interpréter en tant que psychiatre (réactions). Mais lorsque je regarde dans les toutes premières pages apparaître les mots : difficile, contraintes, rigueur, refus de la facilité, que ces mots sont répétés sans arrêt et on les a encore entendus dans la bouche du Premier Adjoint, je me dis «mais les orientations budgétaires c'est fait pour orienter, c'est fait pour impulser, ce n'est pas fait pour se lamenter». Alors il manque un mot là par contre, il manque le mot amertume. Amertume par rapport à ce Gouvernement nouveau que vous avez souhaité puisque vous prévoyez une DGF qui ne correspond pas à la couverture de la hausse des prix...

M. VUILLEMIN : C'est le pacte de stabilité qui continue.

M. DUVERGET : S'il vous plaît, je développe, vous pourrez répondre tout à l'heure.

M. LE MAIRE : On vous répondra, oui.

M. DUVERGET : Amertume par rapport à la baisse des recettes, oui c'était prévisible. Amertume par rapport à l'absence de relance tant attendue et qui ne vient pas. Je suis frappé également lorsque vous parlez des contraintes nouvelles comme si vous alliez les regretter, contraintes nouvelles emplois jeunes. Vous devriez dire, c'est ce que nous avons voulu et donc nous assumons, nous ne considérons pas cela comme des contraintes, nous considérons cela comme un investissement. Je suis frappé par ce vocabulaire.

Vous évoquez donc une nouveauté effectivement qui est la baisse des recettes. Lorsqu'il y a baisse des recettes, la première réponse immédiate c'est d'envisager une diminution des dépenses avant d'imaginer des recettes nouvelles me semble-t-il. J'ai moins d'argent, je dépense moins, je réduis mon train de vie, j'essaie de faire des économies en matière de fonctionnement notamment.

Vous êtes prudents : les emprunts, c'est la prudence mais la prudence aujourd'hui en justifiant demain car demain ça risque d'augmenter, c'est une prudence de troisième âge ou d'âge encore plus avancé. Pardonnez-moi mais c'est cela que l'on sent ici actuellement et c'est une prudence qui est assez étonnante parce que le socialisme municipal serait différent du socialisme régional. Vos collègues du Conseil Régional, il y a un mois, proposaient un accroissement de l'emprunt régional. La majorité régionale s'y est opposée, c'est pour cela que je me réjouis d'ailleurs que vous proposiez effectivement une stabilité, voire une diminution des emprunts mais enfin en matière d'emprunts y aurait-il aussi un socialisme pluriel en ce moment dans son attitude ?

Sur le plan de la modération par rapport à la pression fiscale, on a eu une fiscalité qui a fait des vagues ces temps-ci puisque l'année dernière, chacun a pu le constater, la taxe d'habitation s'est accrue de 3,7 % sur le seul fait communal, le District apportant une augmentation lui de 5,3 %. Vous annoncez, après une fiscalité qui a fait quelques vagues, une fiscalité en eau calme, dont acte.

Il manque, je crois, dans ce dossier d'orientations budgétaires une véritable ambition, un véritable choix. Vous avez défini un catalogue d'actions qui sont sans doute utiles pour la plupart, affichées individuellement mais il me semble qu'il manque quelque chose. Lorsque vous dites tenir son rang de capitale régionale, vous le dites, vous l'affirmez, c'est bien mais lorsque vous listez les opérations visant à affirmer le rang de capitale régionale, il me semble qu'il manque des opérations qui peuvent être des investissements, ce que j'appelle l'imagination face à l'emploi industriel, je l'ai déjà dit et je le répète. C'est aussi l'autorité pour susciter une véritable collaboration entre l'Université de Besançon Franche-Comté et l'Université Technologique du Nord Franche-Comté. Quels sont les moyens qui peuvent être utilisés pour susciter cette collaboration venant de l'initiative municipale ?

Vous avez parlé des villes centres Monsieur le Premier Adjoint et des charges cachées, voire des charges invisibles. Oui c'est vrai mais il faut les assumer ces charges et le propre d'une capitale régionale, c'est d'accepter les charges liées à sa fonction de capitale régionale, quitte ensuite naturellement à courir, à aller chercher les deniers publics d'autres collectivités mais au départ il ne faut pas s'excuser d'être capitale régionale, il faut assumer à fond les charges qui y sont liées. Capitale régionale, c'est aussi un avantage considérable, ce n'est pas seulement une série d'inconvénients, c'est un avantage pour la population, pour la Municipalité qui dirige cette capitale régionale par rapport à peut-être d'autres communes qui peuvent avoir beaucoup plus de difficultés en matière de communication. Un avantage d'ailleurs qui mérite encore d'être valorisé et notamment à travers la politique de Besançon Congrès à laquelle j'adhère tout à fait.

Il y a quelque chose qui manque aussi dans le registre de la logistique, c'est une agence d'urbanisme. On a actuellement de grands travaux, on a une équipe municipale qui se bat effectivement pour faire avancer les choses mais ce qui nous manque, je crois, c'est un miroir dans lequel on puisse de temps en temps avoir des vérités sur la façon dont la Ville doit se comporter en matière d'urbanisme. Un certain nombre de grandes villes comme Dijon ont depuis des années une agence d'urbanisme. Je crois que c'est un gage, je dirais d'indépendance, mais aussi de recul par rapport aux décisions d'un Conseil Municipal et j'aurais souhaité que cela apparaisse dans les éléments concernant la réponse à la question : comment tenir véritablement son rang de capitale régionale ?

Au sujet des personnels, vous avez annoncé et les tableaux l'ont montré, une relative stabilité, une stabilité même très nette, de la charge en matière de personnel. Alors comment faire pour que la Ville puisse s'engager dans des actions nouvelles ? Je dis réorientons un certain nombre de ces personnels vers l'aspect logistique en matière d'avenir de la capitale régionale plus qu'en matière de fonctionnement. Essayons d'imaginer quels sont les profils nécessaires nouveaux pour entraîner la Ville vers effectivement le siècle suivant, vers l'an 2000, vous en avez parlé tout à l'heure.

En ce qui concerne la politique de la Ville, l'action menée dans les quartiers, vous indiquez que des structures facilitent l'écoute et le dialogue avec les habitants. Cela fait des années que vous êtes engagé dans cette voie, certes mais comment prévenir les nouvelles poussées de fièvre urbaine, c'est-à-dire cette année les bilans qui s'aggravent pas seulement à Besançon mais tout de même il faut le signifier, une centaine de véhicules incendiés dans nos quartiers pendant l'année 1997, les bus pris pour cible, les tags et les destructions de mobiliers urbains. Je crois que si vous recherchez comme vous le dites dans ce texte, l'adéquation entre la Municipalité et les attentes des habitants, c'est sur la réponse à cette question que vous serez jugé et sur la capacité de la Ville à être un peu en avance par rapport aux événements, c'est-à-dire à pouvoir essayer de les prévenir.

Voilà les quelques observations que je voulais faire sur des orientations budgétaires qui me font penser à ce qu'on appelle parfois l'économie de la bicyclette, lorsque la bicyclette n'avance pas, eh bien elle finit par chuter.

M. LE MAIRE : L'Adjoint aux Finances vous répondra tout à l'heure. Je me permets de vous faire remarquer, Monsieur DUVERGET, que c'est à la limite de la correction quand vous parlez de psychiatre dont aurait besoin le Premier Adjoint.

M. DUVERGET : Je n'ai pas cité le Premier Adjoint.

M. LE MAIRE : Non, vous ne l'avez pas cité mais on l'a tous supposé puisque c'est l'oeuvre surtout du Premier Adjoint. Quand vous parlez aussi de troisième ou de quatrième âge, regardez-vous aussi dans une glace, on n'est pas plus vieux l'un que l'autre, apparemment tout au moins. Donc dire que c'est une Municipalité, un Conseil du troisième ou du quatrième âge, je m'insurge là contre, et je trouve que ce n'est pas correct de la part d'un élu quel qu'il soit de classer comme ça par catégorie les uns et les autres. Les uns sont bons, sont gentils, sont brillants, etc. et les autres, parce qu'ils ont la majorité et qu'ils gèrent sont vraiment destinés à être jetés aux orties ou ailleurs. Je n'exagère pas mais j'espère que parfois peut-être, pourtant vous aviez inscrit tout cela, votre langage a dépassé votre pensée.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je crois déjà l'année dernière avoir fait une remarque qui est la suivante, relativement à votre présentation des orientations budgétaires et au document que vous nous fournissez. Il me semble que ce document contient un listing d'un certain nombre d'engagements que vous devez tenir ou de politiques engagées mais d'une manière générale, il ne donne pas de choix, il ne pose pas d'alternative pour notre Conseil. En clair, vous nous dites c'est comme ça car on a pris des engagements puis l'Etat ne paiera pas ceci, puis les évolutions sont ainsi faites.

M. LE MAIRE : C'est nos choix.

M. JACQUEMIN : Autrement dit, on a l'impression d'être dans un tuyau duquel nous ne pourrions pas sortir et que les délibérations de cette assemblée n'auront pas d'influence sur la politique budgétaire. Moi je m'inscris en faux sur cette présentation. Vous ne nous donnez pas non plus quelques éléments techniques qui nous permettraient effectivement d'introduire un débat. Je peux d'ailleurs en citer trois. S'agissant des investissements, quels sont ceux sur lesquels vous êtes réellement engagés et sur quel calendrier ? Dans d'autres collectivités, on utilise la technique des autorisations de programme qui sont quelquefois d'un maniement un peu délicat mais qui ont un grand mérite, c'est de totaliser les engagements pris par la collectivité, et c'est important dans le cadre de la décentralisation puisque vous travaillez beaucoup avec des collectivités amies, qu'elles soient Conseil Général ou Conseil Régional, voire l'Etat, donc on a dans la réalisation des programmes d'investissement des financements croisés donc des engagements pris. On aimerait avoir dans le cadre de la présentation de votre document, effectivement un document précis sur les engagements pris et sur le calendrier de ces engagements.

Deuxième document qui nous manque et qui à mon avis est tout à fait important pour déterminer s'il faut plutôt emprunter plus ou moins ou plutôt avoir plus recours à la fiscalité ou non, c'est celui du tableau d'amortissement de la dette. Vous ne nous donnez pas le tableau d'amortissement de la dette, dans quel délai cette dette s'amortit, à quelle vitesse s'amortit-elle ; suivant la courbe de ce tableau, la décision d'orientations budgétaires peut être tout à fait différente. Tout à l'heure dans la présentation faite par le Crédit Local de France, il était d'ailleurs rassurant de voir que l'endettement est revenu à des proportions inférieures à la moyenne et on peut penser également dans des délais de remboursement qui seraient assez courts.

Et le troisième élément qui n'est pas abordé dans votre document, c'est le District dont on ne parle jamais dans ce débat d'orientations budgétaires. Alors je conviens qu'il n'est pas très facile de parler du District avant même que l'Assemblée Districale n'ait délibéré mais pour autant il y a des coordinations de politique et vous devriez en annexe nous donner les éléments budgétaires du District.

Première réflexion tout de même, si on veut enrichir le débat et si on veut vraiment mettre l'assemblée devant des réflexions de choix, pour les années suivantes, je demanderais que ce document soit amélioré.

Ma deuxième réflexion portera sur la fiscalité. N'oublions pas que l'année dernière vous avez voté, votre majorité, une augmentation de la fiscalité importante, près de 5 % de l'augmentation des taux, ce qui était un effort demandé d'ailleurs de près de 7 % en volume aux contribuables bisontins. Cette année vous dites qu'on aura un effort fiscal moindre à faire mais tout de même vous proposerez à ce Conseil encore une augmentation de la fiscalité.

Les tableaux du Crédit Local de France commençaient en 1994, vous nous donnez des tableaux depuis 1992. On voit qu'en masse, le budget a augmenté de 17,5 % mais que parallèlement la fiscalité a déjà augmenté de 23 %. On voit très clairement que dans la politique budgétaire suivie depuis plusieurs années maintenant, il y a une part grandissante des recettes fiscales, de la fiscalité et une part décroissante du recours à l'impôt, ce qui aboutit d'ailleurs au résultat de désendettement.

Pour ma part, Monsieur le Maire, je souhaiterais que compte tenu du potentiel fiscal qui est tout de même une des difficultés de la population ici -même si pour les taux en francs par habitant que ce soit l'endettement ou les impôts en moyenne, on est peut-être effectivement dans des moyennes raisonnables, il n'en demeure pas moins que c'est par rapport à un potentiel fiscal, une richesse de la population qui est moindre que la moyenne-, je souhaiterais donc que vous ne vous orientiez pas encore à nouveau cette année sur une augmentation de la fiscalité. Je crois que vous en avez les moyens, en tout cas dans le document que vous nous proposez, rien ne nous prouve que vous soyez obligé d'augmenter l'impôt. Est-ce une augmentation de précaution, une augmentation de confort, est-ce que vous avez une inquiétude sur l'avenir, sur la rentrée de vos recettes, sur la conjoncture économique, sur la politique du Gouvernement qui est menée par vos anciens amis qui peut-être vous inquiète ? Est-ce que c'est là une des résultantes de vos choix prudents, la prudence était un mot utilisé tout à l'heure. En tout cas, je souhaiterais que vous nous démontriez qu'effectivement vous êtes obligé d'augmenter cette fiscalité. Pour ma part ce n'est pas du tout évident.

Voilà Monsieur le Maire les quelques premières réflexions que je peux faire sur ces orientations budgétaires. Si vous nous annoncez à nouveau une augmentation de la fiscalité, je ne vous suivrais certainement pas.

M. LE MAIRE : Monsieur JACQUEMIN, je crois que c'était dans les propos du Premier Adjoint, on a parlé d'une augmentation du taux de 1 %.

M. JACQUEMIN : Oui mais c'est en plus de l'inflation, Monsieur le Maire. Il faut tout de même être clair et transparent dans les propos que nous tenons vis-à-vis de la population.

M. LE MAIRE : On a été très clair, on vous a dit que la part communale, c'est-à-dire ce que vous allez voter, c'est + 1 % indépendamment des décisions prises par la loi de finances d'augmenter certains taux dont la taxe d'habitation de 1,3 %, etc. Mais cela n'est pas de notre fait.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, vous avez déjà du fait de la révision des bases, une augmentation en volume de l'impôt que vous prélevez. Il y a un double effet d'augmentation : il y a évidemment l'augmentation due à l'inflation mais vous, vous en rajoutez encore. C'est ce rajout qui ne me paraît pas raisonnable, c'est un rajout de précaution, cela représente 4,5 MF. Vous ne me démontrez pas dans votre document que ces 4,5 MF vous sont absolument nécessaires.

M. LE MAIRE : On en voudrait davantage.

M. JACQUEMIN : C'est une précaution peut-être qui ne me paraît pas pour le moment justifiée. Vous continuez à diminuer ou à en tout cas rendre stable le recours à l'emprunt, est-ce un bon choix ? Vous ne le prouvez pas tout à fait. Quand je vois le dernier tableau du Crédit Local de France, on peut tout de même s'interroger. Ce tableau était très intéressant et rien n'interdit sinon d'augmenter nettement l'emprunt, en tout cas de soutenir un peu mieux plutôt que d'avoir recours à la fiscalité. Voilà le choix que pour ma part je souhaiterais qui soit fait dans cette enceinte.

M. LE MAIRE : Je répondrai deux choses. Dans les collectivités, l'augmentation de la fiscalité se fait de deux façons différentes, ou bien on augmente lentement, légèrement, 1 % etc., on a fait un peu plus l'an dernier exceptionnellement d'ailleurs, ou bien on fait comme certaines autres collectivités, tout de suite après une période électorale, 9 %, 10 % et après on dit on n'augmente plus. C'est une autre technique que nous n'avons pas nous, c'est dommage peut-être parce que lorsque le Conseil Général ou le Conseil Régional augmente une année de + 10 %, il engrange évidemment une fiscalité bien supérieure qui se reporte ensuite automatiquement sur les autres années. Alors les autres années, il peut faire + 1 ou pas grand chose. Ce sont deux façons différentes d'agir. Nous, nous essayons, parce que nous sommes prudents peut-être c'est vrai mais conscients que les impôts sont lourds, d'opérer tout doucement.

Deuxième remarque, nous sommes en débat d'orientations budgétaires. Ou bien on fait un dossier en ne précisant pas les orientations, les impôts, etc. ou bien on prépare déjà le budget davantage et on donne des chiffres précis en disant on fera tel investissement, ça coûtera tant et sur tel calendrier, c'est ce que demandait tout à l'heure M. DUVERGET. Nous sommes nous en équilibre sur des orientations avec une première vue de ce que sera le budget. C'est ce qu'a essayé de vous démontrer tout à l'heure Jacques VUILLEMIN. Nous vous donnons à la fois nos orientations, elles ont été très claires fiscalement, sur la dette, etc. et en même temps on prépare les grandes lignes du budget qui sera voté prochainement avec toutes les précisions, les chiffres, le calendrier et tout ce que vous voudrez.

C'est des remarques générales. Jacques VUILLEMIN bien entendu répondra beaucoup mieux que moi-même plus tard.

M. BONNET : Je veux réagir à vos propos. Jean-Claude DUVERGET a fait un trait d'humour en référence à ma spécialité médicale, je n'ai pas pour habitude de mélanger les rôles, je suis ici comme élu.

M. LE MAIRE : Je n'ai jamais dit le contraire. Je ne me suis pas adressé à vous, je me suis adressé à M. DUVERGET qui avait parlé de psychiatre. C'est lui qui vous visait, ce n'est pas moi.

M. BONNET : Il ne me visait pas.

M. LE MAIRE : Ah, il ne vous visait pas ? C'est encore plus grave.

M. BONNET : Il faisait référence à des compétences pour éventuellement analyser un texte et ce qui pourrait y avoir d'inconscient éventuel dans ce texte, je suppose. Ce qui me choque moi c'est votre réaction car en tant que professionnel je ne considère pas qu'avoir recours à un psychiatre cela soit honteux et les hommes n'étaient pas en cause (rires).

M. LE MAIRE : En tout cas ce n'est pas gentil.

M. BONNET : J'ajoute aussi que dans ce que j'ai entendu de Jean-Claude DUVERGET -c'est plus qu'un beefteack, c'est un problème d'éthique personnelle-, il n'était pas question de l'âge des hommes mais du vieillissement d'une pratique d'une équipe municipale qui est au pouvoir depuis 40 ans...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas de notre faute, il faut aussi pratiquer autrement !

M. BONNET : Et j'irai jusqu'à dire que si l'âge des hommes a été évoqué, il faut plutôt s'adresser à un Ministre socialiste qu'à Jean-Claude DUVERGET.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, parlez sérieusement.

M. BONNET : Je parle très sérieusement depuis le début.

M. LE MAIRE : J'ai cru que vous plaisantiez tout à l'heure.

M. BONNET : Je parle sérieusement avec le sourire (rires). Nous sommes à mi-mandat, Monsieur le Maire, quelle atmosphère, quel bilan, quels projets ? L'atmosphère c'est toujours et encore la faute des autres, c'est la faute à l'Etat, or le Gouvernement a changé comme l'évoquait Jean-Claude DUVERGET, apparemment il y a une certaine amertume, vous en attendiez beaucoup.

M. LE MAIRE : Laissez-le travailler quand même, cela ne fait que 6 mois qu'il est là !

M. BONNET : Laissons-le travailler peut-être, mais comme on le voit travailler en ce moment, cela nous inquiète. Il y a l'Etat, la CNRACL, le contingent d'aide sociale, les usagers, les Bisontins qui ne vont même plus dans les équipements municipaux, ce qui diminue les ressources. C'est toujours les autres !

L'accent porte sur la rigueur, un souci de modération des dépenses, de moindre pression fiscale qui est relative mais qui est réelle depuis quelques années et il y a eu avant et c'est l'héritage, c'est votre propre...

M. LE MAIRE : Et il y aura encore après !

M. BONNET : Oui, il y aura après puisque vous changez, à moins que vous ne changiez pas. C'est votre propre héritage que vous essayez de gérer, des dépenses et une fiscalité galopante pendant des années et malgré vos efforts, malgré les services. Je dois dire que je m'interroge. Je vous demande d'ailleurs de donner acte, un petit peu comme l'a évoqué Jean-Claude DUVERGET tout à l'heure, de vos différentes oppositions dans des mandats passés, d'avoir dénoncé cette fiscalité, d'avoir dénoncé ce souci de dépenser avant tout puisque vous constatez vous-même maintenant qu'il ne faut pas faire cela et dans votre document je vois un aveu «l'augmentation des taux devrait être proche de l'inflation, ce qui a pour conséquence d'adapter nos dépenses et nos recettes et non le contraire». Avant c'était le contraire. Cela fait peut-être quelques années que ce n'est plus ça mais maintenant c'est récent et on a du mal quand même.

M. LE MAIRE : Oui, on a du mal à vous suivre !

M. BONNET : On me suit très bien, vous entendez ce que vous voulez. Et je dois dire aussi que votre philosophie politique c'est quand même encore plus d'impôts, plus de taxes. Je le rappelle, vous l'avez évoqué tout à l'heure, Besançon Congrès c'est quoi, c'est taxer encore une fois. J'ai proposé de réfléchir à un fonds mutualisé, non ! on taxe, on verra le résultat. D'ailleurs je vous propose de regarder dans le document les chiffres qui illustrent tout à fait notre situation quand même, produit moyen par habitant de la taxe d'habitation sur 44 villes, 8^{ème} rang, plus de 200 F au-dessus de la moyenne ; produit moyen par habitant de la taxe professionnelle, 25^{ème} sur 44, 300 en-dessous, ce qui tendrait à prouver comme on le sait tous ici qu'à Besançon on a des habitants surtaxés et on n'a plus d'entreprises. C'est triste, c'est quand même le résultat de vos gestions.

Il y a un bilan et ce bilan c'est de moins en moins une capitale régionale. D'ailleurs vous le savez mieux que nous, Monsieur le Maire et son équipe, la gauche plurielle c'est le Nord Franche-Comté, c'est Dole ce n'est pas tellement Besançon. Des engagements de campagne financés si possible par d'autres, le marché c'est un cinéma qui doit essayer de payer, c'est la manne européenne qu'on a essayé d'obtenir, la salle polyvalente, c'est un grand engagement de campagne la salle de concert, la politique de la ville a un effet d'annonce pendant deux ou trois ans et puis maintenant rigueur budgétaire, on est obligé de serrer les boulons et la politique socio-culturelle en prend un coup.

La politique économique est balbutiante, elle est confuse, M. l'Adjoint n'est pas là mais je crois qu'il a des soucis dans sa majorité municipale donc il ne sera peut-être pas là pour nous expliquer ce qu'il en pense. Le plan de circulation est en rade, enfin le bilan !

Les projets, vous me laissez perplexe (réactions). Dans la présentation des grands axes, M. VUILLEMIN a été beaucoup plus structuré et son intervention nous permettait mieux de voir les projets mais, pour reprendre Monsieur le Maire une expression que vous avez employée dans le passé, pour moi là cela a été «de la bouillie pour les chats» parce que ça partait dans tous les sens. Je vois capitale régionale et citoyenneté mais ces grands thèmes je ne les retrouve pas après et quelque chose me paraît extrêmement fâcheux ; dans ce texte-là, cherchez CHORUS, vous ne verrez pas le mot CHORUS. M. le Premier Adjoint a parlé de CHORUS tout à l'heure mais là cela n'apparaît pas, on voit des éléments de CHORUS.

M. LE MAIRE : Et après !

M. BONNET : Est-ce que CHORUS était un habillage éphémère, le temps d'obtenir des subventions européennes ou est-ce qu'il y a un projet politique réel, ça me pose question. Vous nous dites de débattre sur des grandes options, de ne pas entrer dans des détails de crédits, on aura le budget primitif pour cela, alors les grandes options, j'avoue que je ne vois pas où elles sont ici.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BONNET, on a toujours du mal à vous suivre. La récréation est terminée, nous continuons.

M. PINARD : En tant que doyen d'ancienneté des élus de cette ville puisque je suis élu depuis 1973, je ne sais pas si je suis dans le troisième ou le quatrième âge mais à écouter le Docteur BONNET je me demandais si je n'avais pas un petit peu Alzheimer parce que j'avais du mal à comprendre l'enchaînement de ses idées (rires). C'est du niveau du genre suivant, c'est comme si je disais : il est secrétaire fédéral de démocratie libérale, DL eh bien DL ça veut dire débile léger. C'est de ce niveau-là et je trouve ça assez consternant.

Venons-en aux choses sérieuses. Sur la fiscalité, je tiens à rappeler quand même que les choses ne sont pas faciles. La fiscalité locale est une chose complexe mais l'abattement à la base de 5 % que nous avons voté est un abattement sur la valeur locative moyenne. Cela veut dire que pour les gens qui étaient en-dessous de la valeur locative moyenne, la part communale de la taxe d'habitation a baissé et j'aimerais peut-être qu'on se tourne vers les services fiscaux pour savoir quel est le nombre des foyers fiscaux de cette ville pour lesquels il y eut baisse, car baisse il y eut. Je sais bien que faire comprendre ces notions de valeur locative moyenne puis d'abattement par rapport à la valeur locative moyenne n'est pas une chose aisée mais si nous avons pris cette mesure, c'est dans l'optique d'alléger les familles les plus modestes. Je crois que c'est une chose importante.

Sur la sécurité qui a été évoquée, je donnerai simplement une phrase que je tire du Monde du dimanche 18 janvier : «près de 6 500 policiers devraient être admis dans les écoles en 1998, à titre de comparaison en 1995, année moyenne sur les cinq dernières années, 2 700 avaient été recrutés par le biais des concours». Voilà les chiffres.

M. DUVERGET nous a dit, il faudrait qu'on courre, c'est l'expression qu'il a utilisée, il faut aller chercher les subventions, il nous a même conseillé d'y aller à bicyclette, c'est ce que j'ai compris. Mais à cette course, il y a des gens qui ont un handicap au point de départ. J'ai ici sous les yeux une page d'un rapport de la Commission Permanente de la Région. Je dépouille ces documents et on nous a dit «quand vous présentez des demandes de subventions, elles sont parfois ridicules». Je vais vous lire comment cela se passe. J'ouvre les guillemets «la Région a été saisie de la demande de subvention suivante : le Club du troisième âge de Villers-le-Lac envisage l'acquisition d'un billard français d'un prix de 23 000 F TTC. Proposition du rapport : attribuer au Club du troisième âge de Villers-le-Lac une subvention proportionnelle d'investissement représentant 50 % de la dépense subventionnable TTC plafonnée à 10 000 F. Ces crédits seront affectés sur le fonds d'intervention régionale et seront transférés au chapitre 904 étant précisé que la subvention fera l'objet d'un seul versement». Alors il paraît que nous manquons de politique ambitieuse ; je ne sais pas si la bicyclette avance mais pour le billard, il y a les trois boules qui roulent pour certains et pour nous ce n'est vraiment pas du billard.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, ce soir nous sommes en campagne électorale (réactions). J'en veux pour preuve l'attitude de nos collègues RPR-UDF devenus ici et soudain soucieux des dépenses à la limite de la radinerie. Pourtant à la même époque l'année dernière, M. DUVERGET regrettait que la Municipalité n'emprunte pas davantage mais je vous l'ai dit nous sommes en campagne.

En ce début d'année, Monsieur le Maire, il est d'usage de se souhaiter une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé. Or à la lecture de votre dossier sur les orientations budgétaires 1998, j'ai senti de la part de l'exécutif municipal un certain malaise, un manque d'enthousiasme mal dissimulé et même du pessimisme. Pourtant, avec un Gouvernement socialiste, on aurait pu s'attendre à tout le contraire. Il semblerait que 1998 soit une mauvaise année, un mauvais cap à passer puisque vous nous préconisez de dépasser l'horizon des douze mois à venir et de s'inscrire dans une perspective à moyen terme, celle des années 2000 et suivantes. N'est-ce pas là un moyen de dire ça ira mieux demain ? Pensez-vous que la reprise sera là bientôt ? L'ennui c'est que comme Soeur Anne, les Bisontins ne la voient pas arriver.

Pour l'heure et comme déjà l'année dernière, vous nous prévenez courageusement que la situation financière de la Ville de Besançon est celle de toutes les grandes villes, difficile. Et de nous énumérer les causes du problème : désengagement de l'Etat, réglementation nouvelle, augmentation des charges, politique nouvelle, dotation globale de fonctionnement en baisse, etc. Vous commencez même à douter des effets bénéfiques de Maastricht, ce dont je vous félicite. Le discours pétillant et motivé des années précédentes a disparu, c'est le flou. Vous vous référez à la loi de finances, or depuis six ans toutes les prévisions gouvernementales qui ont présidé à l'élaboration des lois de finances se sont révélées inexactes et ont dû en cours d'année être révisées à la baisse, parfois sévèrement. Il est à craindre que celles de 1998 n'échappent pas à la règle. En 1998, conformément à la loi de finances, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales n'augmenteront en volume que de 0,12 %, la DGF augmente pour sa part de 1,38 %. Le Gouvernement Jospin/Strauss-Kahn applique le pacte de stabilité Juppé. La continuité est donc totale. En fait, les transferts financiers de l'Etat représentent tout de même pour 1998, 250 milliards de francs, soit 85 % de l'impôt sur le revenu.

Maintenant que vous avez repris votre indépendance, peut-être qu'effectivement vous serez moins bien servi que certains autres mais si la situation à Besançon n'est pas rose, il conviendrait de reconnaître vos erreurs, d'ailleurs rassurez-vous vous n'êtes pas le seul dans ce cas. Une étude de la direction de la prévision du Ministère des Finances a pu légitimement observer que les lois de décentralisation se sont accompagnées d'une hausse soutenue de la fiscalité locale sans commune mesure avec l'évolution des charges liées au transfert de compétences. Les lois de décentralisation se sont massivement traduites par un gonflement auto-alimenté des budgets locaux et une perte simultanée de l'efficacité de la dépense publique.

En réalité il n'y a aujourd'hui qu'une seule politique possible, faire régresser le prélèvement net opéré sur le contribuable local, en baissant vos recettes fiscales, les dépenses seraient modérées et justifiées. La tentation du recours à l'emprunt devrait également être modérée mais là n'est pas votre politique, vous avez fait des choix qui sont identiques à ceux de 1997, une action économique forte et concertée tournée vers la création et le maintien d'emplois. Il aurait été intéressant de nous fournir les chiffres des emplois créés en 1997 à Besançon et ceux des licenciements.

Une action sociale adaptée aux circonstances économiques et démographiques privilégiant la solidarité envers les individus et les familles les plus démunies, d'accord à condition d'appliquer la préférence nationale. Une action facilitant la cohésion sociale dans l'ensemble des quartiers de notre ville et principalement dans les quartiers les plus défavorisés, pourrions-nous avoir le nombre exact de voitures incendiées dans ces quartiers en 1997 ? Pourrions-nous connaître le coût exact des dégradations en tout genre commises par ces jeunes défavorisés ? Pourrions-nous connaître le coût exact des réparations effectuées sur les bus de la CTB ? Tous ces chiffres auraient dû figurer dans votre rapport. Pour résoudre ces problèmes, vous avez fait le choix de la facilité, augmenter les taux. Alors contribuables, à vos porte-monnaie !

Monsieur le Maire, à Besançon rien ne change, vos orientations budgétaires pour 1998 nous le prouvent. Le budget de mars prochain s'annonce déprimé et plat peut-être d'ailleurs comme le moral de cette gauche dite plurielle. Merci.

M. LE MAIRE : C'est moi qui vous remercie de tout cela.

M. BOICHON : Monsieur le Maire, je voudrais faire simplement deux remarques très professionnelles. La première concerne la gestion active de la dette de la Ville de Besançon. Après avoir étudié l'ensemble des documents, je la qualifierais d'excellente.

La deuxième remarque concerne le recours à l'emprunt et notamment les taux qui ont été obtenus jusqu'à présent, 4,33 pour des prêts à 5 ans et 5 % pour des prêts à 14 ans, je ne sais pas qui sont les banquiers qui arrivent à faire ces taux-là mais je crois qu'ils auront des problèmes avec leurs coefficients d'exploitation dans peu de temps parce que ce sont des prêts extrêmement bien négociés. Je peux vous assurer que les services financiers de la Ville ont une compétence reconnue dans le milieu bancaire bisontin. C'est la première réflexion que je voudrais faire.

La deuxième concerne l'action économique. Je ne doute pas de la volonté sur le fond de cette action économique et de la force dans laquelle nous voulons la développer. Ce que je regrette un petit peu, c'est la forme, c'est-à-dire qu'on emploie des termes et des verbes qui font beaucoup parler d'espoir mais il n'y a pas assez d'offensive. A mon avis, il faut que sur la forme aussi nous pratiquions l'offensive.

M. LE MAIRE : Merci de ces excellents conseils et merci pour nos services financiers qui, c'est vrai, sont très compétents, je crois que personne n'en doute dans cette assemblée.

M. RENOUD-GRAPPIN : En préalable, je voudrais quand même regretter très vivement les propos de M. PINARD sur Démocratie Libérale qui est un parti qui représente beaucoup de monde et pour lequel beaucoup de gens votent régulièrement aux élections. M. PINARD nous avait habitués à des jeux de mots bien meilleurs, mieux que ceux qu'on pourrait entendre dans une cour d'école primaire.

M. LE MAIRE : Cela dépend des choix.

M. RENOUD-GRAPPIN : En effet, Monsieur PINARD, les belles années sont derrière vous.

M. PINARD : Je ne suis pas du troisième âge.

M. RENOUD-GRAPPIN : Je ne parle pas d'âge, je parle de belles années. J'ai un certain nombre de remarques mais une principale à faire sur les orientations. Vous avez placé l'action économique comme premier objectif et point prioritaire pour les décisions futures, ce en quoi je vous félicite sur cette observation car l'économie peut en effet résoudre un certain nombre de problèmes sociaux que l'on connaît actuellement tous les jours. Mais j'introduis un bémol qui est très important sur le type d'actions économiques parce qu'en effet votre politique pour moi n'est pas véritablement une politique économique de fond. Vous faites le plus souvent du coup par coup par le biais d'aides importantes lors de la création ou de l'extension de certaines entreprises. Et si ces aides sont importantes en sommes d'argent, en fait elles se font très marginales par rapport au nombre d'entreprises qui peuvent en profiter et le nombre d'entreprises qu'elles concernent. Et je constate que depuis quelques années, les zones industrielles qui se situent autour de Besançon, autant les zones industrielles anciennes comme celles de Thise ou de Valentin si on peut dire qu'elle est ancienne, que les zones industrielles nouvelles, je pense à celles de Pirey et de Franois, toutes ces zones industrielles sont dans une extension formidable. Il me semble que Franois, Pirey, Chemaudin, il y a une dizaine d'années cela n'existait pour ainsi dire pas.

Je vous pose une question toute simple, Monsieur le Maire, en l'absence de M. JEANNEROT, question que les Bisontins doivent se poser d'ailleurs : pour quelles raisons les entreprises s'installent-elles autour de Besançon et non pas à Besançon ? Je pense en fait que si ces entreprises ne viennent pas à Besançon, c'est que l'action économique de la Ville de Besançon ne les a pas convaincues. Vous nous avez présenté tout à l'heure un certain nombre de tableaux nous démontrant que la taxe professionnelle entre autres n'est pas plus élevée à Besançon que dans les autres villes du même type. Mais tout le monde ici constate que d'être dans la moyenne des villes du même type en fait n'attire pas les entreprises puisqu'il n'y en a pas énormément qui viennent à Besançon, elles viennent dans les communes avoisinantes. Et je pense que la solution serait que vous fassiez un effort supplémentaire sur la taxe professionnelle. J'étais content d'entendre Michel JACQUEMIN parler un petit peu de la même chose tout à l'heure. Cet effort pourrait être très facile puisque vous avez souligné que vous aviez un endettement pas très important. Je ne vois pas la raison pour laquelle on devrait avoir un endettement qui serait à la limite moins important qu'ailleurs. Je crois qu'au contraire il serait bon de profiter de cet endettement moins important pour arriver à baisser la taxe professionnelle et à mon avis ce serait une action qui serait beaucoup plus une action à long terme par rapport à des actions à court terme comme des prêts ou bien ce qu'on vote régulièrement tous les mois, des 100 000, 200 000, 400 000 F pour des entreprises, c'est-à-dire du coup par coup. Moi je pense qu'en fait il aurait mieux valu voir l'endettement de la Ville de Besançon stagner voire même augmenter légèrement, c'est ce qu'ont fait les autres villes, plutôt que de voir la pression fiscale augmenter.

J'étends un petit peu ma réflexion sur la taxe professionnelle aux quatre taxes. Si vous nous avez signalé tout à l'heure, et tout le monde a pu le constater, que Besançon était peut-être dans la moyenne des autres villes pour les quatre taxes, en fait cette pression fiscale est beaucoup plus importante qu'ailleurs puisque le revenu moyen par habitant est le plus faible de toutes les capitales régionales de France, c'est-à-dire qu'on a une pression fiscale identique mais comme on gagne moins à Besançon qu'ailleurs, en fait cette pression fiscale est beaucoup plus importante. Voilà un petit peu la remarque que je voulais faire juste sur ce problème de taxe professionnelle et ce problème d'endettement.

M. LE MAIRE : On nous avait déjà proposé l'an dernier d'augmenter notre endettement. Ce n'est pas prévu et je ne vois pas tellement le lien entre une action économique et du coup par coup comme nous le faisons, c'est-à-dire qu'on saute sur les entreprises qui sont là, qui veulent venir à Besançon, on leur offre des prestations. On ne peut pas aller d'ailleurs au-delà de certaines normes et faire n'importe quoi avec les entreprises. On ne peut pas leur dire on va vous donner un investissement gratuitement, je crois que c'est impossible, il y a aussi des règles élémentaires à respecter et on ne fait pas ce qu'on veut. C'est à mon avis trop facile de dire vous empruntez davantage et vous subventionnez les entreprises qui vont venir, ça ne se fait pas comme cela.

M. GIRARD : Je voulais compléter le propos de Jacques VUILLEMIN pour ce qui concerne les orientations du Centre Communal d'Action Sociale. Outre les opérations citées dans le document préparatoire, à savoir les travaux pour le CHAT et l'accueil de jour en partenariat avec l'Association des Paralysés de France, pour 5,2 MF, les travaux aux logements-foyer des Lilas pour 2,3 MF, il est important de noter que d'autres actions sont engagées par le CCAS pour 1998. Il s'agit tout d'abord d'une étude sur le devenir des 6 logements-foyers ; cette étude pour laquelle la Commission des Marchés a retenu le Cabinet BETURE va débuter dans les prochaines semaines.

D'autre part, les événements récents ont fait apparaître que le problème de l'hébergement d'urgence et de l'insertion des personnes les plus défavorisées demeure un sujet de grande préoccupation. Dans cet esprit, le CCAS envisage de regrouper un certain nombre de services afin de favoriser une plus grande continuité dans la prise en charge de l'urgence, des SDF, des personnes rencontrant un problème d'hébergement et l'action d'insertion ou de réinsertion qui va de pair. Le regroupement s'effectuera parallèlement à la restructuration du Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) des Géraniums pour lequel une subvention de l'Etat nous a été attribuée et dont le dossier doit être soumis au Comité Régional de l'Organisation Sanitaire et Sociale (CROSS) au mois d'avril prochain.

Enfin, il faut noter que le CCAS s'est associé à la Ville de Besançon en ce qui concerne la mise en place d'emplois jeunes dont 10 seront progressivement créés. Voilà ce que je voulais ajouter en indiquant que malgré un budget au CCAS bien contenu pour 1998, nous parviendrons à faire avancer de façon significative les ambitions affirmées dans le projet Besançon 2001.

M. FOUSSERET : Monsieur le Maire, on nous a beaucoup parlé d'amertume, de manque d'enthousiasme, d'équipe vieillissante. Je crois surtout que c'est le réalisme d'une équipe qui gère la Ville depuis longtemps et qui décide alors que d'autres parlent et puis aussi surtout dans ce discours une absence totale de démagogie. Quelqu'un a dit ici ce soir qu'effectivement on était en campagne électorale, je crois que c'est évident et on l'a bien compris lorsqu'on a entendu les propos d'un certain nombre de nos collègues.

On nous a parlé par exemple du pacte de stabilité qui va effectivement se terminer cette année. Il faut quand même rappeler que ce n'est pas le Gouvernement de Lionel JOSPIN qui a mis en place ce pacte de stabilité qui, sur trois exercices, a quand même pénalisé les collectivités pour environ 12 milliards de francs. Alors de grâce, ne nous faites pas porter des choses qui ne sont pas de notre propre responsabilité.

Concernant la fiscalité, je crois que tout ce qu'on a dit est certainement en partie vrai mais plus que jamais il est nécessaire de lancer une réforme globale de la fiscalité, entre autres de la fiscalité locale. Notre ami RENOUD-GRAPPIN a parlé de la taxe professionnelle. Effectivement, c'est évident qu'il faut revoir cette taxe fondamentalement injuste qui actuellement pénalise ceux qui embauchent et ceux qui investissent alors que l'investissement est porteur de croissance, comme il faut revoir aussi, cela avait déjà été engagé il y a quelques années puis abandonné, la taxe d'habitation qui on le sait bien est totalement injuste. Je signale d'ailleurs au passage que des avancées ont déjà été faites parce qu'on nous a dit ce soir que rien n'avait été fait. Nous sommes ici au Conseil Municipal, on ne va pas faire un listing de tout ce qui a été fait au niveau national mais simplement concernant la taxe d'habitation, vous savez qu'il y avait un seuil de plafonnement à 16 000 F qui avait été comme ça, innocemment, M. JACQUEMIN s'en souvient certainement, ramené à 13 000 F et qui pénalisait ainsi très lourdement les catégories moyennes. On n'a peut-être pas assez communiqué là-dessus mais ce seuil a été remis à 16 000 F et je crois que là aussi c'est une mesure qui va dans le sens de plus de justice. Alors de grâce, laissez-nous quand même le temps de travailler. Je ne vais pas vous faire le coup de l'héritage, dire que vous avez laissé le pays dans un triste état, non. De toute façon c'est un discours qui ne prend plus mais laissez-nous quand même un peu de temps.

On a aussi parlé du contingent d'aide sociale, je crois que le Premier Adjoint l'a souligné à juste titre. Quand on sait ce que va coûter ce contingent d'aide sociale, là aussi il y a besoin d'une réforme de fond pour arrêter enfin de pénaliser les villes qui ont à faire face à beaucoup de dépenses, entre autres dans les quartiers dits difficiles. En fait alors qu'elles devraient investir dans ces quartiers, plus elles ont de problèmes, plus elles sont pénalisées puisque, vous le savez bien, les personnes en difficultés viennent dans les grandes villes, elles ne restent pas dans les villages et dans les campagnes.

Concernant l'amertume par rapport à la relance qui ne vient pas, vous savez là aussi la relance est quelque chose qui ne se décrète pas. C'est quelque chose qui est très lourd, très long à se mettre en place, qui a une inertie considérable. Moi je constate quand même cependant que depuis trois mois, le chômage n'a pas augmenté, qu'il a même plutôt tendance à baisser. Tant mieux, il faut que ça continue même s'il est encore beaucoup trop important et je crois que ce ne sont pas les manifestations que nous avons actuellement dans nos rues qui pourraient nous le faire oublier. Le chômage des jeunes aussi a baissé de 8,7 %. Peut-être est-ce ponctuel, il faut voir si cela se confirme mais je voudrais quand même dire qu'il y a déjà un certain nombre de choses qui ont été faites et qui vont dans la bonne direction.

Concernant la fiscalité, vous l'augmentiez de 1 %. Moi je trouve que vous avez quand même pas mal de toupet ou même de culot car si le Maire au lieu de gérer au plus près les impôts pour ne pas trop pénaliser les Bisontins avait fait comme au Conseil Général, si en 1995 parce qu'il n'y avait pas d'élections on avait augmenté de 10 % les impôts, ce qu'a fait le Conseil Général, eh bien depuis 1995, 1996, 1997 voire 1998, on aurait déjà ici dans nos caisses le bénéfice de cette augmentation. Mais cela les Bisontins l'auraient payé. Au contraire, le Maire et la Municipalité ont voulu une augmentation limitée et ne pas faire de coup politique parce qu'à l'époque, et Joseph PINARD s'en souvient bien, nous l'avions dénoncé, il s'agissait de faire un magot, une cagnotte pour pouvoir effectivement dire que désormais au Conseil Général cette année on n'augmente pas les impôts. Comme par hasard, cela devait arriver en 1998, il y avait les cantonales, il y a aussi d'autres élections mais effectivement là le calendrier a été un petit peu perturbé. Alors je crois qu'il faut arrêter de nous faire le procès d'augmenter de + 1 % alors que d'autres collectivités dans lesquelles vous êtes majoritaires, dans lesquelles vous avez tous les pouvoirs, il y a trois ans ont augmenté les impôts de + 10 %. On n'en est pas là mais c'est quand même la vérité, Monsieur THIRODE.

Je conçois bien que votre rôle est difficile. Bien sûr M. JACQUEMIN lui est toujours à moitié d'accord à moitié en désaccord mais votre rôle est difficile parce que dans l'opposition il faut montrer toujours sa différence. En fait, vous le savez bien, la Ville n'est pas mal gérée. Les chiffres que nous venons de voir ce soir émanent d'un organisme indépendant. Ce n'est pas une enquête commandée par la Ville, alors que dire ? Je vais vous dire Monsieur JACQUEMIN en vous regardant droit dans les yeux que vous avez une tâche très difficile et que vous seriez à mon avis plus crédible en évitant de toujours critiquer.

Ma conclusion sera la suivante : si je devais caractériser par deux mots la politique que nous menons à Besançon, je dirais que c'est le coeur et la rigueur.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Je vais essayer d'avoir le coeur et la rigueur. Monsieur RENOUD-GRAPPIN, je pense que reprendre le discours d'opposition entre la ville et la périphérie est irresponsable. L'agglomération de Besançon a assez souffert de ses oppositions et je me souviens que, dans ce Conseil Municipal le plus violent était M. TOURRAIN. Nous avons tous

ensemble, pour un certain nombre ici et avec les élus de la périphérie, porté parfois difficilement la nécessité de construire quelque chose. Moi je suis intimement persuadée que les emplois de Besançon, ce sont des emplois pour les gens de la périphérie et les Bisontins. Je suis intimement persuadée que les emplois qui se développent dans la périphérie sont des emplois pour les gens de la périphérie et pour Besançon et c'est cela l'essentiel.

D'autre part, Monsieur RENOUD-GRAPPIN, vous ne connaissez rien à l'histoire du développement de l'agglomération en terme économique. Depuis plusieurs années d'abord avec Chalezeule, puis avec Chemaudin, nous avons mené tout un travail de collaboration en particulier au niveau de la fiscalité pour arrêter d'opposer Besançon et la périphérie, à l'intérieur du District. Et si nous l'avons créé ce District, c'est précisément pour cela.

Un certain nombre de collègues l'ont rappelé c'est vrai, période électorale oblige, on entend M. BONNET dire tout et n'importe quoi. Mais ce qui me surprend le plus, Monsieur DUVERGET, c'est que vous nous avez habitués à un discours, avec votre ton professoral, beaucoup plus responsable et je ne sais pas si la période électorale et les responsabilités de cette période électorale vous amènent à dérapier. Je suis par contre moi persuadée que les gens maintenant ne veulent plus entendre ce discours d'opposition. Je suis persuadée qu'autour de la problématique des finances locales, des impôts, les gens sont globalement beaucoup plus convaincus que ce n'est pas si simple, que ce soit au niveau de l'Etat, de la Région, des départements, des collectivités locales, que ce n'est plus simple de faire des budgets.

Ce que les gens attendent, c'est qu'il y ait de véritables choix mis en place. Je n'ai entendu qu'une seule et unique personne pour le moment dans le débat parler des problèmes d'emplois et des problèmes économiques, c'est Jacques VUILLEMIN qui a dit que c'était une des priorités réelles dans ce budget et qu'à partir du moment où la Ville participe au programme des emplois jeunes, elle fait un effort dans ce domaine-là. Et je crois que les manifestations qu'on a depuis un moment nous montrent et nous obligent à bien voir que dans l'ensemble des finances locales, dans l'ensemble de nos choix nous serons obligés tous ensemble, mais réellement tous ensemble c'est un vrai débat de société, de faire les vrais choix qui nous obligeront à créer de l'emploi ; à tout faire pour que les exclus puissent se réinsérer réellement dans la vie sociale et ne plus laisser personne au bord du chemin. C'est le véritable choix qui nous est posé à tous et c'est cela que les gens attendent. Ils attendent un discours de responsables, j'en suis réellement convaincue. Ils savent très bien qu'on ne pourra pas continuer à dépenser comme ça, ils connaissent les logiques dans lesquelles nous sommes, ils attendent je le répète un discours responsable de tous les élus. Je n'ai pas eu l'impression ni chez M. DUVERGET ni chez M. BONNET ni chez M. RENOUD-GRAPPIN que cela a été le cas.

M. LE MAIRE : Nos députés ont pris du punch !

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je n'ai pas du tout ressenti dans le débat de ce soir qu'on ait un débat non responsable ou un débat qui ignorait les problèmes de la réalité quotidienne des Bisontins, notamment de l'emploi. Nous sommes dans un débat d'orientations budgétaires et la fiscalité naturellement est au coeur de ce débat ; évacuer le problème fiscal, je regrette beaucoup ce n'est pas possible.

Il faut tout de même être raisonnable quand on parle. Il faut bien comprendre que la difficulté économique de Besançon et je crois que le débat économique est au coeur effectivement des problèmes de la fiscalité, la difficulté économique de Besançon, Monsieur le Maire, ça a été la

fiscalité lourde à l'intérieur de Besançon intra-muros par rapport à ce qui se passe ailleurs. C'est bien un des coeurs du problème et le débat d'orientations budgétaires, face aux problèmes économiques qui sont devant nous, est bien de maîtriser la fiscalité et d'être attractifs pour l'emploi c'est-à-dire pour les entreprises, ou pour les entreprises c'est-à-dire pour l'emploi. Chacun sait bien aujourd'hui que le traitement social du chômage est assez dépassé et que si nous voulons vraiment parler de l'emploi, nous devons parler entreprises et nous devons savoir comment demain nous agissons pour être accueillants et attractifs pour les entreprises. Je le répète, je l'avais déjà dit pendant ma campagne électorale. Vous m'avez dit vous-même Monsieur le Maire : «vous en avez bien trop dit et trop rajouté sur ce sujet-là, vous avez dramatisé la situation». Le Préfet qui n'est plus là m'avait largement fait écho juste avant de partir et je crois que c'est le fond du problème. Si vous ne voulez pas prendre à bras le corps une politique économique plus claire et plus structurée, vous ne sortirez pas des problèmes d'emplois industriels. De ce point de vue-là, la taxe professionnelle évoquée tout à l'heure par M. RENOUD-GRAPPIN est au coeur du débat et avoir une taxe professionnelle dont le taux a encore augmenté l'année dernière ne nous rendra pas attractifs pour l'entreprise.

Moi je pose la question de la fiscalité ; l'emploi, c'est à travers la taxe professionnelle que cela se joue, ça se joue aussi à travers le foncier parce que le foncier est devenu lourdement taxé aussi à Besançon.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur JACQUEMIN. Vous avez encore de beaux restes aussi de débatteur. Nous revenons maintenant à notre Adjoint chargé des finances qui essaie de répondre à tout ce qu'il a entendu en essayant d'être assez synthétique.

M. VUILLEMIN : Clair, court, concis comme d'habitude. Puisqu'on vient de terminer par la fiscalité, je vais commencer par là. On entend trop souvent des critiques sur ce dossier, critiques qui ne sont pas fondées. Je vais donner des exemples. S'agissant de la taxe professionnelle, on a beaucoup parlé de l'augmentation de l'année dernière. Je voudrais quand même rappeler que j'ai ici sous les yeux les taux définis à la suite d'une enquête de l'Association des Maires des Grandes Villes de France, Besançon apparaît en 23^{ème} position sur 38 avec 14,75, à Pau c'est 25, à Nîmes 25, à Nice 24, à Nantes 19, à Grenoble 19, à Toulouse 18, au Havre 18, à Dunkerque 18, à Caen 17, à Bordeaux 16, etc. Alors qu'on arrête de dire qu'à Besançon la taxe professionnelle est plus élevée qu'ailleurs. J'ajouterai qu'il y a quelque temps, une enquête a été faite auprès de chefs d'entreprise pour savoir sur quels critères ils se détermineraient pour venir à Besançon plutôt que dans une autre ville. La taxe professionnelle vient relativement loin. Ce qui vient en tête c'est les équipements universitaires, les laboratoires, les voies de communication, la présence d'une main-d'oeuvre qualifiée, etc. et la taxe professionnelle vient loin derrière. Aussi, qu'on arrête de tenir ce discours. Je crois que c'est un discours qu'on entretient mais qui est un faux débat.

Quelqu'un a dit tout à l'heure que les entreprises ne viennent pas, etc. Il y a quand même un élément de mesure qui est l'évolution des bases des entreprises. Sur la période 1993-1997, elles ont augmenté de 14 % et si nous n'avions pas pris en 1997 des mesures d'exonération de bases de taxe professionnelle pour les entreprises situées en ZRU, en ZUS... l'évolution sur la même période aurait été de 16,2 %. Donc je crois que c'est loin d'être négligeable. Là encore qu'on arrête de dire qu'à Besançon les bases des entreprises diminuent, etc.

On a parlé de l'attrait des entreprises. Je viens de rappeler que la concurrence entre villes pour accueillir les entreprises est de plus en plus forte. J'ai évoqué les moyens de communication, le cadre de vie, la main-d'oeuvre qualifiée, etc. A Besançon on dispose d'un atout que les autres villes

n'ont pas, je veux parler du réseau LUMIERE qui est unique et novateur d'attractivités auprès des entreprises. J'ai déjà rencontré des chefs d'entreprise qui sont très intéressés et qui pourraient, le cas échéant, choisir Besançon plutôt qu'une autre ville précisément parce que nous pouvons mettre à leur disposition ce type de réseau.

Demain il conviendra de mettre nos villes en situation de supporter la concurrence mondiale. Je pense aux sociétés de télé-marketing qui aujourd'hui s'installent plus volontiers en Angleterre, en Hollande en raison du coût des télécommunications. Je pense aux perspectives offertes par le développement de nouvelles activités de télé-travail, de télé-services professionnels auxquels artisans, commerçants, professions libérales, PME pourront avoir recours. Le réseau LUMIERE peut être une réponse à ces entreprises et encore une fois nous sommes la seule ville pour l'instant à disposer de cet atout.

On a aussi beaucoup parlé d'ambition et de capitale régionale. L'ambition, je dirais qu'elle a été fixée en 1995, c'est le projet 2001 qu'on a présenté aux Bisontins avec la dimension de vie quotidienne et la dimension de développement de capitale régionale. Faut-il la rappeler chaque année ? Je veux bien. Le débat d'orientations budgétaires précisément est l'occasion de vérifier si le cap est maintenu, j'affirme qu'il l'est, de se situer dans l'espace et dans le temps de manière à voir si les investissements, les mesures prises, etc. permettent de réaliser le projet qui a été présenté aux Bisontins. On ne change pas de projet chaque année, on ne change pas d'ambition chaque année, l'ambition est affichée, le cap est maintenu.

Monsieur DUVERGET, permettez-moi de noter une contradiction dans vos propos. Vous nous avez reproché au fond de ne pas nous battre suffisamment pour la capitale régionale ou de manquer d'ambition mais il y a une heure, nous avons proposé à cette même assemblée d'adopter un vœu qui avait pour objet de conforter Besançon dans son rôle de capitale régionale, d'affirmer ses souhaits en matière d'organisation des transports, etc. j'observe que vous avez refusé de le voter. Alors je crois que quand il faut agir, quand il faut exprimer une volonté, ce serait très souhaitable que cette volonté s'exprime autrement que par des discours.

Une capitale régionale, c'est une ville qui s'affirme, qui rayonne par les initiatives qu'elle prend, par les événements qu'elle crée, etc. J'ai déjà évoqué le réseau LUMIERE, j'ai évoqué CHORUS tout à l'heure, on est quand même la seule ville en France avec Bordeaux à avoir été retenue au niveau européen pour développer un projet de ce type, c'est quand même bien la marque qu'à Besançon on se bat pour avoir des projets, pour les développer, pour rayonner, pour développer notre ville.

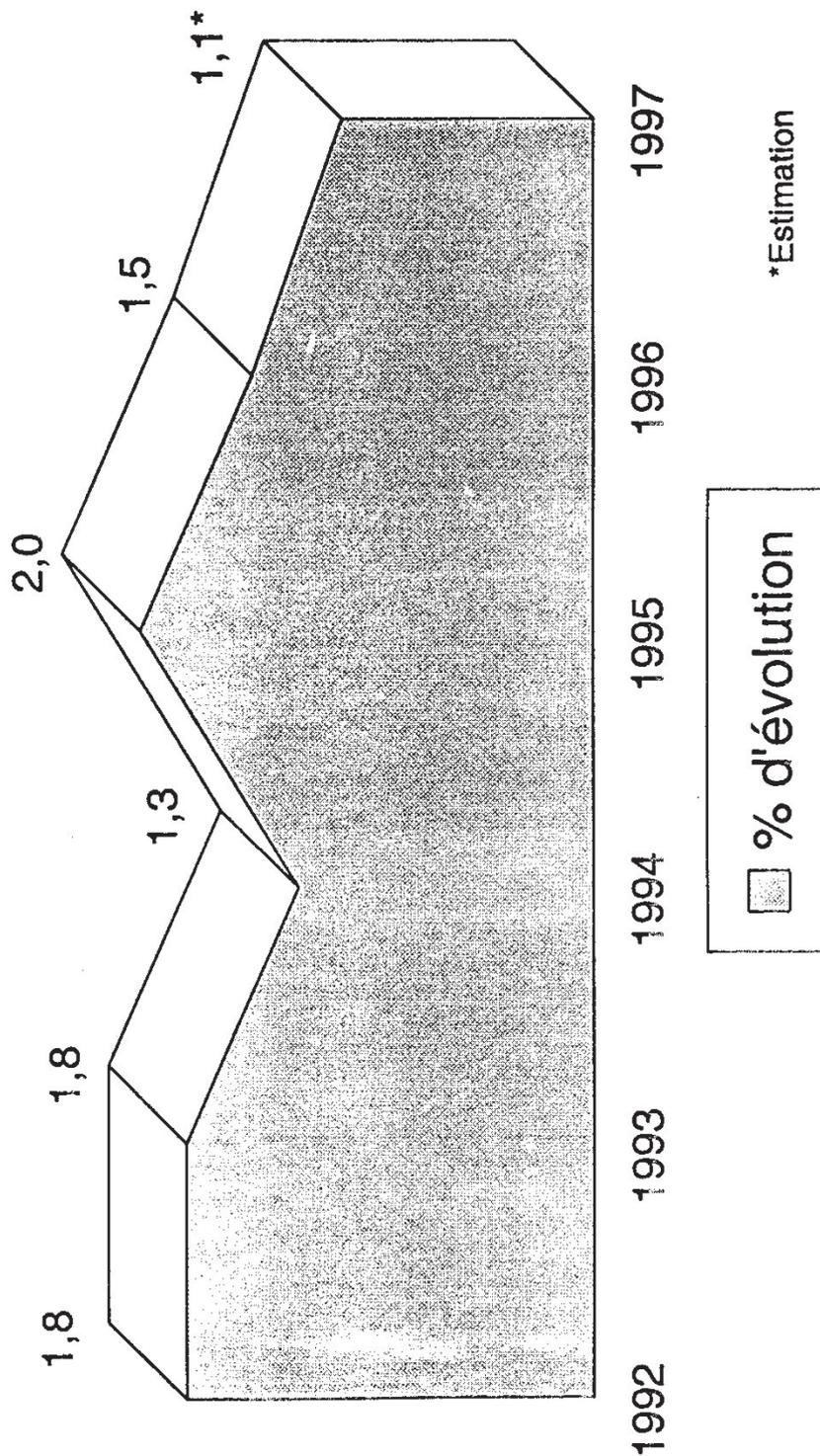
M. LE MAIRE : Ils ont tous la pêche ce soir ! Vous savez tout maintenant sur les orientations budgétaires. Nous passons au vote».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à la majorité, dix Conseillers votant contre et un s'abstenant.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.

ANNEXES FINANCIERES (montant exprimés en KF courants)

EVOLUTION ANNUELLE DE L'INDICE DES PRIX "Tous ménages hors tabac"



Evolution des dépenses et recettes au cours des exercices antérieurs (source : Compte Administratif)

Dépenses du budget général (en KF)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation 1997	
	Montants	Evolu- tion %										
Budget Principal												
Investissement	232 701		238 475	2,5	306 278	28,4	276 149	-9,8	305 916	10,8	342 000	11,8
Fonctionnement	811 338		836 782	3,1	811 277	-3,0	831 841	2,5	868 286	4,4	889 000	2,4
Total	1 044 039		1 075 257	3,0	1 117 555	3,9	1 107 990	-0,9	1 174 202	6,0	1 231 000	4,8
% évolution CA 1992 - CA 1996									12,5			
Budget Eaux												
Investissement	14 794		29 938	102,4	14 942	-50,1	16 146	8,1	16 790	4,0	19 100	13,8
Fonctionnement	36 007		39 297	9,1	48 374	23,1	52 196	7,9	51 518	-1,3	53 300	3,5
Total	50 801		69 235	36,3	63 316	-8,5	68 342	7,9	68 308	-0,0	72 400	6,0
Budget Assainissement												
Investissement	43 038		23 340	-45,8	31 225	33,8	22 052	-29,4	35 238	59,8	25 700	-27,1
Fonctionnement	29 834		33 094	10,9	36 595	10,6	38 191	4,4	38 628	1,1	40 100	3,8
Total	72 872		56 434	-22,6	67 820	20,2	60 243	-11,2	73 866	22,6	65 800	-10,9
Budget SSADPA												
Investissement	54		49	-9,3	168	242,9	84	-50,0	49	-41,7	0	-100,0
Fonctionnement	1 451		1 511	4,1	1 615	6,9	1 721	6,6	1 770	2,8	1 800	1,7
Total	1 505		1 560	3,7	1 783	14,3	1 805	1,2	1 819	0,8	1 800	-1,0
Budget Forêts												
Investissement	1 982		1 515	-23,6	2 026	33,7	1 366	-32,6	1 332	-2,5	2 020	51,7
Fonctionnement	3 397		3 518	3,6	3 667	4,2	3 917	6,8	3 955	1,0	4 030	1,9
Total	5 379		5 033	-6,4	5 693	13,1	5 283	-7,2	5 287	0,1	6 050	14,4
Budget Général (1)												
Investissement	292 569		293 317	0,3	354 639	20,9	315 797	-11,0	359 325	13,8	388 820	8,2
Fonctionnement	882 027		914 202	3,6	901 528	-1,4	927 866	2,9	964 157	3,9	988 230	2,5
Total	1 174 596		1 207 519	2,8	1 256 167	4,0	1 243 663	-1,0	1 323 482	6,4	1 377 050	4,0
% évolution CA 1992 - CA 1996									12,7			

1) Hors renégociation de dette, opérations liées au District et opérations budgétaires d'ordre

Recettes du budget général (en KF)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation 1997	
	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %	Montants	Evolu- tion %
Budget Principal												
Investissement	162 931		192 034	17,9	220 208	14,7	132 599	- 39,8	203 161	53,2	190 000	- 6,5
Fonctionnement	889 894		931 454	4,7	965 946	3,7	1 028 751	6,5	1 024 596	- 0,4	1 076 000	5,0
Total	1 052 825		1 123 488	6,7	1 186 154	5,6	1 161 350	- 2,1	1 227 757	5,7	1 266 000	3,1
% évolution CA 1992 - CA 1996									16,6			
Budget Eaux												
Investissement	7 906		28 530	260,9	16 354	- 42,7	16 072	- 1,7	14 925	- 7,1	18 700	25,3
Fonctionnement	56 394		46 387	- 17,7	58 839	26,8	64 369	9,4	64 300	- 0,1	61 700	- 4,0
Total	64 300		74 917< R>	16,5	75 193	0,4	80 441	7,0	79 225	- 1,5	80 400	1,5
Budget Assainissement												
Investissement	39 429		17 103	- 56,6	33 052	93,3	25 449	- 23,0	35 649	40,1	33 300	- 6,6
Fonctionnement	35 265		53 062	2,0	42 763	18,9	52 118	21,9	51 873	- 0,5	57 200	10,3
Total	74 694		70 165	- 29,0	75 815	42,9	77 567	2,3	87 522	12,8	90 500	3,4
Budget SSADPA												
Investissement	151		169		205	21,3	165	- 19,5	205	24,2	233	13,7
Fonctionnement	1 518		1 570	11,9	1 695	8,0	1 750	3,2	1 802	3,0	1 800	- 0,1
Total	1 669		1 739	4,2	1 900	9,3	1 915	0,8	2 007	4,8	2 033	1,3
Budget Forêts												
Investissement	786		1 305	66,0	966	- 26,0	1 287	33,2	1 240	- 3,7	2 200	77,4
Fonctionnement	4 593		3 728	- 18,8	4 727	26,8	3 996	- 15,5	5 102	27,7	4 530	- 11,2
Total	5 379		5 033	- 6,4	5 693	13,1	5 283	- 7,2	6 342	20,0	6 730	6,1
Budget Général (1)												
Investissement	211 203		239 141	13,2	270 785	13,2	175 572	- 35,2	255 180	45,3	244 433	- 4,2
Fonctionnement	987 664		1 019 098	3,2	1 073 970	5,4	1 150 984	7,2	1 147 673	- 0,3	1 201 230	4,7
Total	1 198 867		1 258 239	5,0	1 344 755	6,9	1 326 556	- 1,4	1 402 853	5,8	1 445 663	3,1
% évolution CA 1992 - CA 1996									17,0			

1) Hors renégociation de dette, opérations liées au District et opérations budgétaires d'ordre

I - BUDGET PRINCIPAL

Ventilation des subventions versées (équipement et fonctionnement)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation 1997	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Culturel % évolution annuelle	29 223		27 905 - 4,5	20,0	22 363 - 19,9	16,8	17 894 - 20,0	14,0	16 442 - 8,1	11,3	18 187 10,6	11,2
Economique % évolution annuelle	16 037		23 923 49,2	17,1	18 291 - 23,5	13,7	14 102 - 22,9	11,0	20 291 43,9	13,9	30 537 50,5	18,8
Social % évolution annuelle	77 969		82 977 6,4	59,4	87 072 4,9	65,3	88 839 2,0	69,4	99 017 11,5	67,9	104 371 5,4	64,4
Sportif % évolution annuelle	4 564		4 963 8,7	3,6	5 663 14,1	4,2	7 169 26,6	5,6	10 025 39,8	6,9	9 076 - 9,5	5,6
Dont sport de haut niveau % évolution annuelle	2 295		2 591 12,9	1,9	3 210 23,9	2,4	4 572 42,4	3,6	6 146 34,4	4,2	6 433 4,7	4,0
Totaux % évolution annuelle	127 793		139 768 9,4	100,0	133 389 - 4,6	100,0	128 004 - 4,0	100,0	145 775 13,9	100,0	162 171 11,2	100,0
- dont subventions d'équipement	28 214		35 496 25,8		19 025 - 46,4		10 026 - 47,3		20 923 108,7		26 113 24,8	
- dont subventions de fonctionnement	99 579		104 272 4,7		114 364 9,7		117 978 3,2		124 852 5,8		136 058 9,0	

Ventilation de l'ensemble des recettes

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	41 723	51 899	62 878	54 735	55 459	52 600
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	214 640	218 938	214 778	224 855	236 404	238 000
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs						13 000
Contributions directes	356 151	370 358	378 433	390 330	420 416	438 000
Autres recettes fiscales	177 022	182 771	184 961	191 049	197 281	211 000
Recettes diverses	68 637	73 518	104 114	69 405	87 200	85 000
Produit d'exploitation et du domaine	73 342	81 256	86 319	100 597	91 148	95 000
% d'évolution annuelle		10,8	6,2	16,5	- 9,4	4,2
Recettes définitives de l'exercice	931 515	978 740	1 031 483	1 030 971	1 087 908	1 132 600
% d'évolution annuelle		5,1	5,4	-0,0	5,5	4,1
Emprunts	93 069	124 041	107 360	60 281	86 490	83 893
Résultat exercice précédent	1 024 584	1 102 781	1 138 843	1 091 252	1 174 398	1 216 493
	28 242	20 707	47 311	70 098	53 359	53 555
Recettes totales	1 052 826	1 123 488	1 186 154	1 161 350	1 227 757	1 270 048
Pourcentages						
Subventions d'investissement, DGE (1) FCTVA	4,0	4,6	5,3	4,7	4,5	4,1
Subventions de fonctionnement, DGF, DSU, DGD	20,4	19,5	18,1	19,4	19,3	18,7
Rappel DGF et DSU sur exercices antérieurs						1,0
Contributions directes	33,8	33,0	31,9	33,6	34,2	34,5
Autres recettes fiscales	16,8	16,3	15,6	16,5	16,1	16,6
Recettes diverses	6,5	6,5	8,8	6,0	7,1	6,7
Produit d'exploitation et du domaine	7,0	7,2	7,3	8,7	7,4	7,5
Recettes définitives de l'exercice	88,5	87,1	87,0	88,9	88,6	89,1
Emprunts	8,8	11,0	9,1	5,2	7,0	6,6
Résultat exercice précédent	2,7	1,8	4,0	6,0	4,3	4,2
TOTAL	100,0	99,9	100,1	100,1	99,9	99,9

(1) La DGE a été supprimée pour les villes de plus de 20 000 habitants par la loi de finances 1996.

Concours globaux de l'Etat
1 - Recettes du pacte de stabilité financière (en KF)

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
a) DGF						
- Dotation forfaitaire	185 229	189 638	189 638	191 250	195 311	198 248
- Régularisation années antérieures						(1) 12 505
- DSI	1 420	0	630	647	1 077	480
- DGF permanents syndicaux					61	205
Sous-total DGF	186 649	189 638	190 268	191 897	196 449	211 438
b) DGE						
% d'évolution	2 285	3 309	3 490	2 110	(2) 2 012	0
		44,8	5,5	- 39,5	- 4,6	
c) DGD						
% d'évolution	7 267	7 277	7 841	7 464	7 673	7 825
		0,1	7,8	- 4,8	2,8	2,0
d) FNCTP (hors REI) (3)						
% d'évolution	32 500	31 901	26 093	26 537	25 101	29 149
		- 1,8	- 18,2	1,7	- 5,4	16,1
e) FNP						
% d'évolution	2 986	2 701	2 807	2 686	3 180	2 935
		- 9,5	3,9	- 4,3	18,4	- 7,7
Régularisation DGF	231 687	234 826	230 499	230 694	234 415	251 347
	1 563	1 600	1 600	1 614	1 646	(1) - 12 505
Total	233 250	236 426	232 099	232 308	236 061	238 842
% d'évolution		1,4	- 1,8	0,1	1,6	1,2

(1) Régularisation DGF sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux : de 1989 à 1991 : 4 482 KF - 1992 : 1 563 KF - 1993 : 1 600 KF - 1994 : 1 600 KF - 1995 : 1 614 KF - 1996 : 1 646 KF (2) Solde 1995

(3) Cette dotation est destinée à compenser les pertes de bases de taxe professionnelle résultant de :
- l'abattement général de 16 % des bases de TP
- la réduction de la fraction imposable des salaires
- l'exonération de TP dans les zones de redynamisation urbaine à compter de 1997

Concours globaux de l'Etat

2 - Autres concours globaux de l'Etat (en KF)

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
a) FCTVA % d'évolution	15 412	15 870 3,0	19 412 22,3	19 440 0,1	18 058 - 7,1	15 670 - 13,2
b) DSU % d'évolution	4 333	5 654 30,5	6 748 19,3	7 549 11,9	9 395 24,5	9 670 2,9
Régularisation sur années antérieures						(1) 381
c) FNCTP (REI) % d'évolution	7 950	5 237 - 34,1	6 457 23,3	6 464 0,1	6 187 - 4,3	5 714 - 7,6
% d'évolution	27 695	26 761 - 3,4	32 617 21,9	33 453 2,6	33 640 0,6	31 435 - 6,6
Régularisation DSU (1)	74	153	77			- 381
Total	27 769	26 914	32 694	33 453	33 640	31 054
Total général concours globaux de l'Etat % d'évolution	261 019	263 340 0,9	264 793 0,6	265 761 0,4	269 701 1,5	269 896 0,1

(1) Régularisation DSU sur exercices antérieurs suite à actualisation du recensement des logements sociaux :
1991 : 77 KF - 1992 : 74 KF - 1993 : 153 KF - 1994 : 77 KF

Autres concours (en KF)
1 - Investissement

Organismes	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
ETAT	9 709	13 839	11 107	13 667	8 981	16 810
REGION	3 247	2 284	9 908	8 874	9 648	6 060
DEPARTEMENT	5 046	10 539	10 294	1 319	9 212	5 430
DISTRICT	<R >0	0	0	447	1 039	1 180
COMMUNES	646	665	644	626	614	570
AUTRES	5 378	5 393	8 022	8 252	5 893	6 880
TOTAL	24 026	32 720	39 975	33 185	35 387	36 930

2 - Fonctionnement

Organismes	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
ETAT	6 883	5 988	4 033	9 247	11 090	11 000
REGION	100	0	283	0	298	230
DEPARTEMENT	4 304	3 762	1 287	3 584	2 770	2 400
DISTRICT	0	0	0	0	1 080	900
COMMUNES	1 374	794	1 510	830	1 304	1 650
AUTRES	3 730	5 825	2 809	4 284	6 344	5 500
TOTAL	16 391	16 369	9 922	17 945	22 886	21 680

II - BUDGET EAUX

Ventilation de l'ensemble des recettes (en KF)

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
Subventions d'investissement et DGE	2 299	4 119	1 829	160	183	25
Amortissements	4 381	4 728	4 885	6 439	6 625	6 800
Contre-valeur pollution <R	5 452	7 604	12 734	13 641	13 495	13 740
>Redevance pour le FNDAAE	740	748	764	906	863	980
Recettes diverses	1 252	1 469	2 838	3 687	3 198	2 073
Produit d'exploitation et du domaine	36 138	37 998	39 514	43 805	42 688	44 000
% evolution annuelle		5,1	4,0	10,9	- 2,5	3,1
Recettes définitives de l'exercice	50 262	56 666	62 564	68 638	67 052	67 618
% évolution annuelle		12,7	10,4	9,7	- 2,3	0,8
Emprunts		10 350				
Résultat exercice précédent	14 038	7 901	12 629	11 803	12 173	12 782
Total	64 300	74 917	75 193	80 441	79 225	80 400
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	3,6	5,5	2,4	0,2	0,2	0,0
Amortissements	6,8	6,3	6,5	8,0	8,4	8,6
Contre-valeur pollution	8,5	10,1	16,9	17,0	17,0	17,3
Redevance pour le FNDAAE	1,2	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2
Recettes diverses	1,9	2,0	3,8	4,6	4,0	2,6
Produit d'exploitation et du domaine	56,2	50,7	52,6	54,5	53,9	55,5
Recettes définitives de l'exercice	78,2	75,6	83,2	85,4	84,6	85,2
Emprunts	0,0	13,8	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat exercice précédent	21,8	10,5	16,8	14,7	15,4	15,9
Total	100,0	99,9	100,0	100,1	100,0	101,1

III - BUDGET ASSAINISSEMENT

Ventilation de l'ensemble des recettes (en KF)

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997
Subventions d'investissement et DGE	12 451	1 415	4 854	3 535	3 096	2 775
Amortissements	7 057	8 678	10 318	10 390	10 993	11 242
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	3 700	3 700	3 700	3 700	3 777	3 852
Recettes diverses	5 825	6 445	7 412	7 541	7 233	10 128
Produit d'exploitation et du domaine	23 234	28 625	32 919	39 985	41 643	43 600
% évolution annuelle		23,2	15,0	21,5	4,1	4,7
Recettes définitives de l'exercice	52 267	48 863	59 203	65 151	66 742	71 597
% évolution annuelle		- 6,5	21,2	10,0	2,4	7,3
Emprunts	16 792	2 379	13 752	4 620	3 456	5 247
Résultat exercice précédent	5 635	1 820	2 860	7 796	17 324	13 656
Total	74 694	53 062	75 815	77 567	87 522	90 500
Pourcentages						
Subventions d'investissement et DGE	16,7	2,7	6,4	4,6	3,5	3,2
Amortissements	9,4	16,4	13,6	13,4	12,6	12,8
Redevance Ville - Evacuation eaux pluviales	5,0	7,0	4,9	4,8	4,3	4,4
Recettes diverses	7,8	12,1	9,8	9,7	8,3	11,6
Produit d'exploitation et du domaine	31,1	53,9	43,4	51,5	47,6	49,8
Recettes définitives de l'exercice	70,0	92,1	78,1	84,0	76,3	81,8
Emprunts	22,5	4,5	18,1	6,0	3,9	5,8
Résultat exercice précédent	7,5	3,4	3,8	10,1	19,8	15,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,1	100,0	102,7

LA FISCALITE LOCALE

Evolution de la pression fiscale de 1992 à 1997

	1992	1993	1994	1995	1996	1997
Taxe d'habitation	3,1 %	2,0 %	0 %	1,7 %	4,0 %	5,8 % (3)
Foncier bâti (1)	3,1 %	2,0 %	0 %	1,7 %	4,0 %	5,8 %
Foncier non bâti	2,1 %	- 1,0 %	- 3,0 %	- 0,3 %	3,0 %	4,8 %
Taxe professionnelle (2)						

(1) Pour le bâti industriel, la majoration est moindre, le même taux s'appliquant à des bases actualisées selon un coefficient plus faible que pour les locaux d'habitation jusqu'en 1994 et plus d'actualisation depuis 1995.

(2) Taux variable selon l'évolution de la situation de chaque contribuable.

(3) Cette pression fiscale est théorique. En effet, elle est corrigée partiellement et de façon hétérogène suivant la valeur locative, par l'augmentation de 5 % de l'abattement général à la base.

	1992	1993	1994	1995	1996	Prévision 1997
Taux annuel de l'inflation	1,8 %	1,8 %	1,3 %	2,0 %	1,5 %	1,1 % *

* Estimation

Structure de l'impôt (y compris compensations de l'Etat)

	1992 (1)	1996 (2)	Prévisions 1997 (2)
Taxe d'habitation	31,62 %	31,96 %	30,84 %
Foncier bâti	23,17 %	25,04 %	25,71 %
Foncier non bâti	0,12 %	0,10 %	0,09 %
Taxe professionnelle	45,09 %	42,90 %	43,36 %

(1) avec compensation de l'Etat pour allègement de taxe professionnelle

(2) avec compensation de l'Etat pour allègement de la taxe professionnelle - allocation compensatrice des exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties

Structure de l'impôt (hors compensations de l'Etat)

(source rôles généraux pour 1992 et 1996, état de vote des taux pour 1997)

	1992	1996	Prévisions 1997
Taxe d'habitation	32,35 %	32,01 %	31,04 %
Foncier bâti	26,82 %	27,60 %	28,39 %
Foncier non bâti	0,14 %	0,11 %	0,10 %
Taxe professionnelle	40,69 %	40,28 %	40,47 %

Les compensations fiscales versées par l'Etat pour allègement de taxe professionnelle et exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière sur propriétés bâties sont exclues.

Éléments statistiques (Source AMG VF septembre 1997)

Année 1997	Moyenne nationale des grandes villes (44)	Besançon	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	3 814 F	3 697 F	21ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	947 F	1 138 F	8ème rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	1 053 F	1 041 F	23ème rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	7 F	4 F	32ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	1 807 F	1 514 F	25ème rang

Année 1997	Moyenne nationale des grandes villes (44) (groupements inclus)	Besançon (District inclus)	Rang classé par ordre décroissant
Produit fiscal moyen par habitant (4 taxes confondues)	4 564 F	4 030 F	25ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe d'habitation	1 071 F	1 240 F	10ème rang
Produit moyen par habitant du foncier bâti	1 191 F	1 137 F	24ème rang
Produit moyen par habitant du foncier non bâti	8 F	4 F	37ème rang
Produit moyen par habitant de la taxe professionnelle	2 294 F	1 649 F	34ème rang

LES EMPRUNTS

I - Montant réalisé (en KF)

	2) 1992	1) 1993	1) 1994	1) 1995	1) 1996	1), 3) Estimation CA 97
Budget principal	93 069	124 041	107 360	60 281	86 490	33 893
Evolution annuelle		33,3	- 13,4	- 43,9	43,5	- 60,8
Eaux	0	10 350	0	0	0	0
Assainissement	16 792	2 379	13 752	4 620	3 456	5 247
SSADPA	0	0	0	0	0	0
Forêts	90	138	5	134	95	0
Total	109 951	136 908	121 117	65 035	90 041	39 140
Evolution annuelle		24,5	- 11,5	- 46,3	38,5	- 56,5

1) Hors refinancement prêts suite à renégociations.

2) Hors refinancement prêts : mise en place et gestion trésorerie zéro et opération novation réalisée en 1991.

3) Hors prêt de fin d'exercice 1997.

II - Taux moyen sur prêts réalisés chaque année (en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997 hors prêt de fin d'exercice 97
Budget principal	10,45	6,83	6,93	6,72	5,78	5,66
Eaux	0,00	7,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	9,15	3,45	6,86	1,73	0,50	2,32
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	0,00
Tous budgets	9,78	6,83	6,92	6,35	5,57	5,21

Hors prêts à court terme et refinancements suite à renégociations

III - Durée moyenne sur prêts réalisés chaque année (en années)

	1992	1993	1994	1995	1996	Estimation 1997 hors prêt de fin d'exercice 97
Budget principal	9,66	13,20	10,74	12,29	12,67	12,26
Eaux	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Assainissement	15,18	16,09	15,11	15,74	15,78	15,05
SSADPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Forêts	30,00	26,30	25,00	21,18	25,00	0,00
Tous budgets	12,44	13,40	11,23	12,55	12,80	12,63

Hors prêts à court terme et refinancements suite à renégociations

LA DETTE

I - Evolution de l'encours de dette sur 5 ans
A - Budget Principal

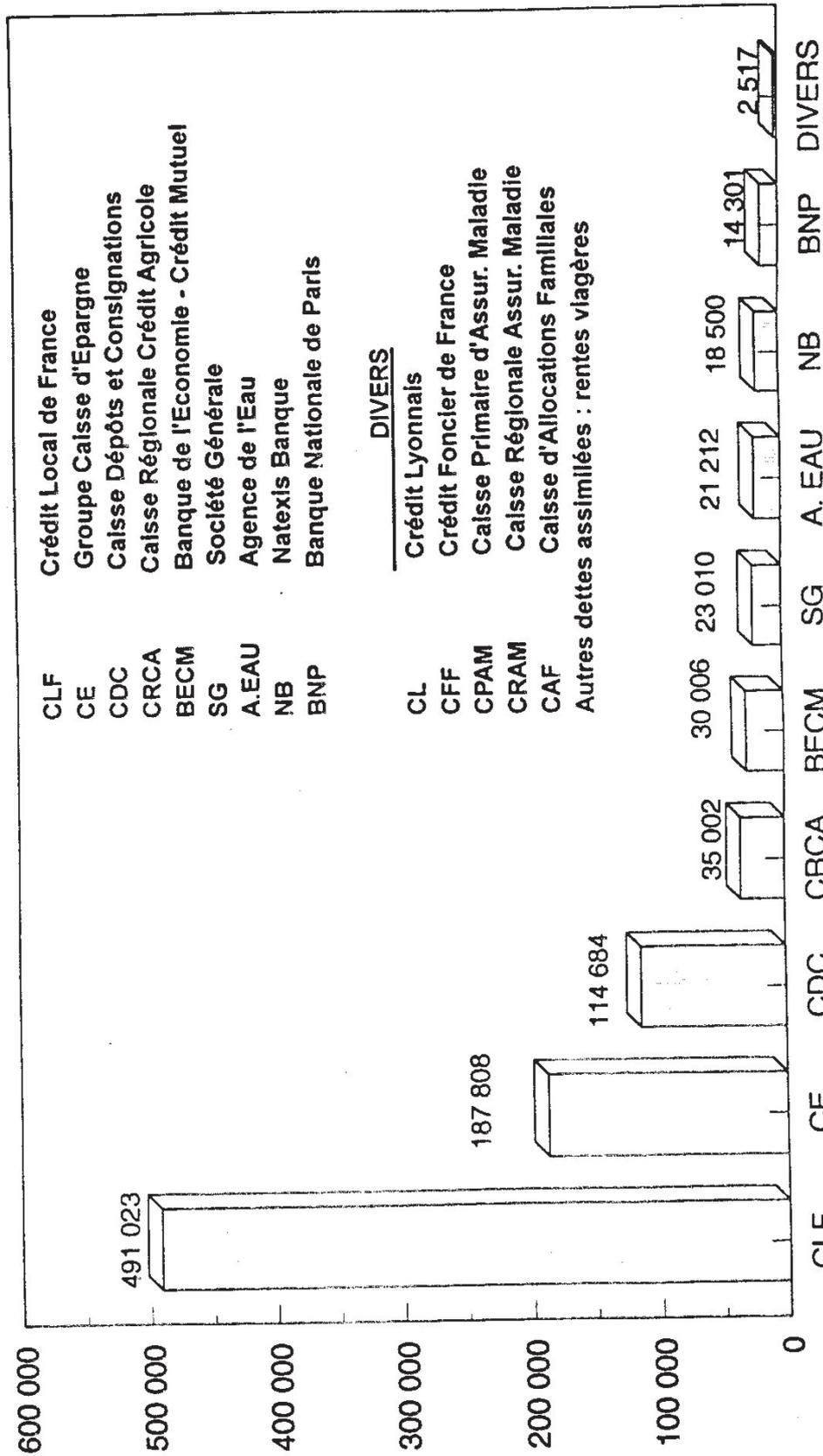
	Encours au 01/01/1994		Encours au 01/01/1995		Encours au 01/01/1996		Encours au 01/01/1997		Encours estimé au 01/01/1998 hors prêt de fin d'exercice 1997	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total						
Taux fixe	427 405	47,1	441 686	47,9	302 215	33,7	369 555	41,9	491 049	61,1
Taux révisable	406 850	44,9	413 557	44,8	334 049	37,2	248 743	28,2	180 324	22,4
Taux variable	72 974	8,00	67 624	7,3	260 725	29,1	264 444	30,0	132 472	16,5
TOTAL GENERAL dont rentes viagères	907 229	100,0	922 867	100,0	896 989	100,0	882 742 212	100,0	803 845 214	100,0

B - Budget Général

	Encours au 01/01/1994		Encours au 01/01/1995		Encours au 01/01/1996		Encours au 01/01/1997		Encours estimé au 01/01/1998 hors prêt de fin d'exercice 1997	
	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total	Montant	% encours total
Taux fixe	543 399	51,4	563 168	52,3	404 958	38,7	476 925	46,6	613 901	65,4
Taux révisable	441 707	41,8	446 362	41,4	363 586	34,8	272 232	26,6	191 690	20,4
Taux variable	72 974	6,9	67 624	6,3	277 384	26,5	274 373	26,8	132 472	14,1
TOTAL GENERAL dont rentes viagères	1 058 080	100,0	1 077 154	100,0	1 045 928	100,0	1 023 530 212	100,0	938 063 214	100,0

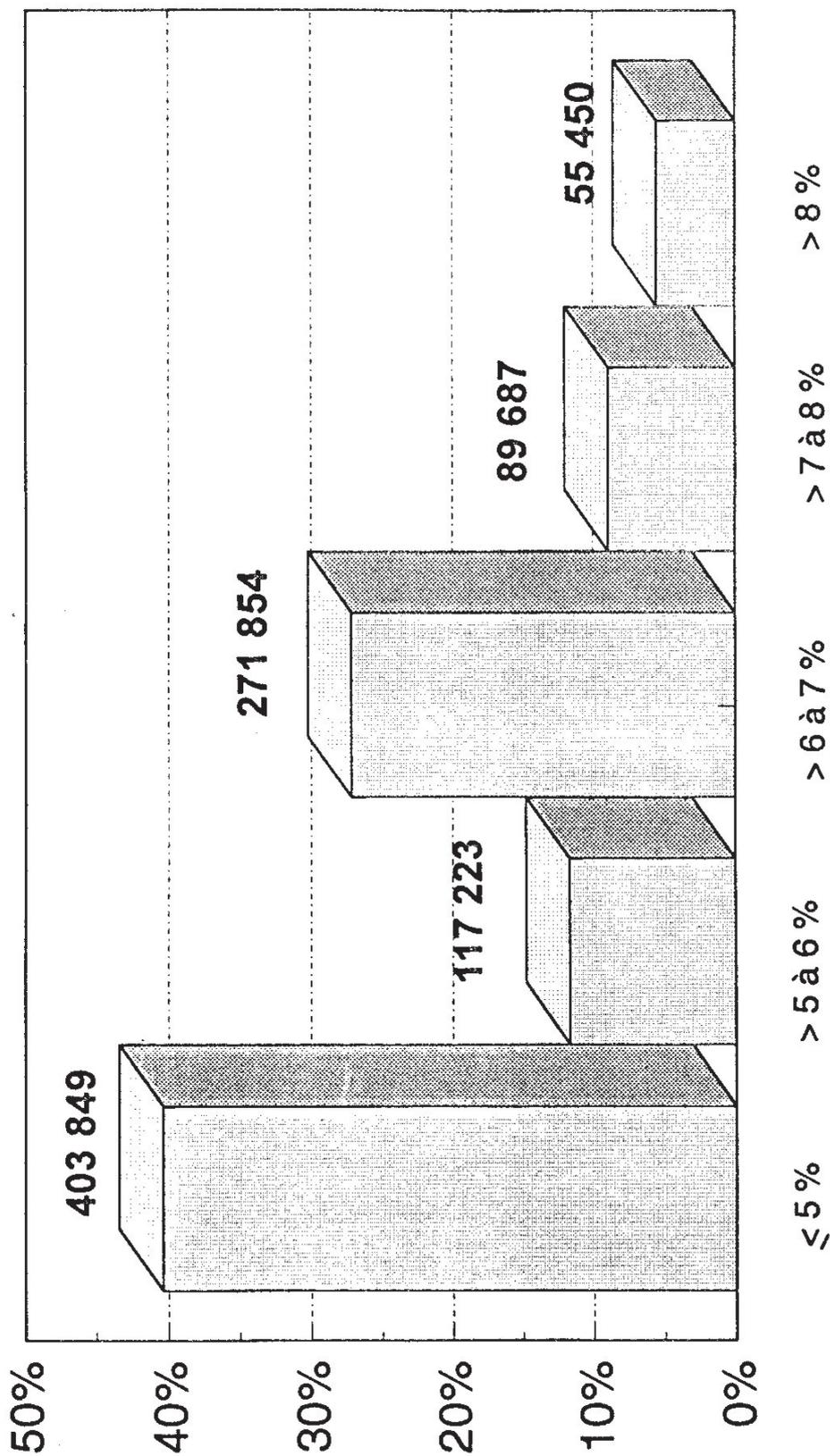
A partir de 1997, conformément à la M14, les rentes viagères sont intégrées à l'encours de dette.

REPARTITION ENCOURS DE DETTE DU BUDGET GENERAL PAR ORGANISMES PRETEURS EN KF



Encours total estimé au 01/01/98 hors prêt de fin d'exercice 1997 : 938 063 KF

**REPARTITION ENCOURS DE DETTE DU BUDGET GENERAL
PAR TAUX D'INTERET EN KF**



Encours total estimé au 01/01/1998 hors prêt de fin d'exercice 1997 : 938 063 KF

II - Annuité de remboursement de la dette - Evolution depuis 1992

Source : CA sauf 1997

A - Annuité brute de remboursement de la dette en KF (y compris frais financiers)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation CA 1997	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	1) 215 708		2) 268 536	2) 24,5	174 044	- 35,2	365 826	110,2	307 738	- 15,9	294 654	- 4,3
Budget Eaux	6 671		8 397	25,9	9 832	17,1	12 005	22,1	6 347	- 47,1	16 744	163,8
Budget Assainissement	12 213		17 640	44,4	29 121	65,1	22 309	- 23,4	24 118	8,1	22 533	- 6,6
Budget SSADPA	0		0		0		0		0		0	
Budget Forêts	101		101	0,0	213	110,9	102	- 52,1	57	- 44,1	63	10,5
Tous budgets	234 693		294 674	25,6	213 210	- 27,6	400 242	87,7	338 260	- 15,5	333 994	- 1,3

1) dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992.

2) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro.

Source : CA sauf 1997

B - Remboursements anticipés - Renégociation dette - Remboursement prêts court terme -

Remboursements anticipés temporaires CLTR en KF

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation CA 1997	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget principal	1) 85 043		2) 122 973	44,6	21 315	- 82,7	218 879	926,9	148 692	- 32,1	136 209	- 8,4
Budget Eaux	0		1 468		2 480	68,9	5 363	116,3	0	- 100,0	11 301	
Budget Assainissement	0		2 784		15 001	438,8	7 876	- 47,5	9 302	18,1	7 968	- 14
Budget SSADPA	0		0		0		0		0		0	
Budget Forêts	0		0		106		0		0		0	
Tous budgets	85 043		127 225	49,6	38 902	- 69,4	232 118	496,7	157 994	- 31,9	155 478	- 1,6

1) dont 84 882 KF de prêts remboursés par anticipation suite à la mise en place de la trésorerie zéro en 1992

2) dont 76 000 KF de prêts remboursés par anticipation pour la gestion de trésorerie zéro

Source : CA sauf 1997

C - Annuité de remboursement de la dette récupérable (en KF)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation CA 1997	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	15 412		15 908	3,2	17 302	8,8	13 790	- 20,3	15 077	9,3	15 134	0,4

D - Recettes liées aux contrats de couverture de risque de taux (en KF)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation CA 1997	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	0		130		69	- 46,9	117	69,6	0		0	
Budget Eaux	0		0		0		3		0		0	
Budget Assainissement	0		0		0		3		0		0	

E - Annuité de remboursement nette (en KF)

	1992		1993		1994		1995		1996		Estimation CA 1997	
	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Budget Principal	115 253		129 525	12,4	135 358	4,5	133 040	- 1,7	143 969	7,9	143 311	0
Budget Eaux	6 671		6 929	3,9	7 352	6,1	6 639	- 9,7	6 347	- 4,4	5 443	0
Budget Assainissement	12 213		14 856	21,6	14 120	- 5,0	14 430	2,2	14 816	2,7	14 565	0
Budget Forêts	101		101	0,0	107	5,9	102	- 4,7	57	- 44,1	63	0
Tous budgets	134 238		151 411	12,8	156 937	3,6	154 211	- 1,7	165 189	6,9	163 382	0